

COMMISSION DU CONSEIL NATIONAL
90.228 n Iv.pa. Réforme du Parlement

Confidentiel

Sous-commission II

PROCES-VERBAL de la séance de la sous-commission II du
8 janvier, 10h00 jusqu'à 12h30, 14h15 jusqu'à
18h00, et du 9 janvier 1991, 08h30 jusqu'à
10h00, à Berne, palais du Parlement, salle 3

ORDRE DU JOUR: 2. Séance de la sous-commission /
Sitzung der Subkommission

PARTICIPANTS: Président: M. Cevey

Membres présents: M. Büttiker, Mme
Grendelmeier, MM. Longet, Pini, Mme Segmüller

Autres participants:

M. Petitpierre, auteur de l'initiative
M. Sauvant, secrétaire général de l'Assemblée
fédérale

Excusé: M. Roth, conseiller aux Etats

Secrétariat:

M. Lanz, Services du Parlement

Procès-verbal:

M. Kuonen (f), Mme Vokinger (all)

* * * * *

Les discussions sont fondées sur les papiers de travail du
secrétariat du 27 décembre 1990 "Meilleure participation du
Parlement dans le cadre de la politique étrangère" et "Gestion
et planification des activités du Parlement" qui se trouvaient
dans la documentation pour la séance en question.

Die Beratungen basieren auf den Arbeitspapieren des Sekretaria-
tes vom 27. Dezember 1990 "Verbesserte Mitwirkung des Parla-
ments im Bereich der Aussenpolitik" und "Führung und Planung
der Parlamentstätigkeit", die in der Dokumentation für die Sit-
zung enthalten sind.



Le président: Selon le procès-verbal de la séance du 21 novembre 1990,

la sous-commission II a déterminé deux priorités: premièrement, les instruments de participation en matière de politique étrangère et deuxièmement la planification interne du Parlement (rôle des organes de direction). Toutefois, notre groupe de travail est chargé d'une manière plus générale de la conduite et de la planification plus efficace de l'activité du Parlement (organes de direction de celui-ci, durée et fréquence des sessions, renforcement des compétences des groupes, contrôle de l'efficacité des activités parlementaires, moyens d'assurer une meilleure participation parlementaire dans le cadre de la politique étrangère, relations entre l'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral). Le dernier thème qui est du ressort de la constitution doit effectivement demeurer au second échelon de nos préoccupations.

Dans la conduite et la planification plus efficace des activités du Parlement, l'examen du rôle des organes de direction ne peut pas être dissocié de la durée et de la fréquence des sessions. Ces deux thèmes doivent donc être traités conjointement.

Une meilleure participation du Parlement dans le cadre de la politique étrangère devrait faire l'objet d'un examen immédiat en raison de son actualité et des nombreuses interventions parlementaires qui se sont manifestées.

Meilleure participation du Parlement dans le cadre de la politique étrangère.

Le président: Compte tenu de la juxtaposition étroite des préoccupations qui se rapportent à l'AELE, aux contacts avec le Parlement européen, à la problématique des relations entre la Suisse et la Communauté, il n'est pas normal de multiplier les organes qui agissent chacun dans leur secteur. Bien entendu, nous ne pouvons pas rompre avec le système institutionnel existant (indépendance des deux Conseils et de leurs commissions), mais nous pourrions émettre le voeu que chaque fois que cela est possible, les commissions permanentes correspondantes dans les deux chambres (CAEc/CCE, CAE) siègent ensemble au niveau de l'information. Les débats et les décisions continueraient évidemment à se dérouler au sein de chaque commission. La pratique actuelle entraîne une perte de temps énorme pour les représentants du Conseil fédéral et de l'administration.

La modification envisagée suppose une coordination des travaux des commissions, notamment entre les deux présidents qui devraient élaborer un calendrier des séances. Le développement de plus en plus rapide du contexte international donne une importance accrue à la nécessité d'être informé rapidement.

Discussion

M. Petitpierre: L'idée d'une plus grande association du Parlement à la politique étrangère de la Suisse sous-entend la nécessité de préparer les campagnes populaires.

D'autre part, l'organisation des séances de commissions est indispensable. En matière de politique étrangère notamment, le fait de prévoir

des réunions longtemps à l'avance permettrait une information permanente des députés. Actuellement, dans la plupart des situations de crise, la commission des affaires étrangères (CAE) se retrouve pour enregistrer un état de fait. Imaginons par exemple que les membres de la CAE soient disponibles tous les jeudis pour une séance. Une telle pratique permettrait une transmission continue et avec très peu de décalage de l'information du gouvernement vers le parlement.

Frau Segmüller: Ich unterstütze die Aussagen des Präsidenten und des Initiators. Dass sich verschiedene Gremien mit der Europafrage befassen, ist zum Teil gerechtfertigt. Aber mit Zuständen, wie sie Anlass zum Vorstoss von Ständerat Miville gaben, machen wir uns im Ausland lächerlich.

Im Parlament sind Initiativen hängig, die eine Aufnahme von Beitrittsverhandlungen zur EG verlangen. Da eine Parlamentsreform nicht nur für heute, sondern auch für die Zukunft gedacht ist, sollte als Variante ein Szenario für die Rolle des Parlamentes für den Fall eines EG-Beitrittes ausgearbeitet werden.

M. Longet: Certes, nous ne devons pas négliger l'élément mentionné par Mme Segmüller, mais je souhaite présenter des propositions avant la fin de législature et ne pas attendre une adhésion à la Communauté pour effectuer la réforme du parlement.

La question actuelle dépend de deux paramètres: la structure et la compétence. Le premier est en réalité un problème de coordination. Nous avons effectivement l'air ridicule en envoyant deux délégations au même endroit et en même temps. Ces exemples démontrent la nécessité d'une action urgente. Nous devons absolument fixer un "lieu" dans lequel tous les parlementaires ayant un rôle de contact (AELE ou CEE) ou de représentation à l'étranger (Conseil de l'Europe) se réunissent. De plus, il faut assurer la coordination entre ces députés actifs à l'étranger et la CAE. Ce lien doit-il aller jusqu'à la création d'un organe unique? Personnellement, je n'y suis pas opposé.

Deuxièmement, dans quelle mesure souhaite-t-on être associé à des processus de prises de décision? Au niveau de l'observateur ou avec un droit de codécision? La seconde solution soulève des questions institutionnelles encore peu claires et délicates. A ce propos, il semble que la plupart des législatifs des Etats ayant adhéré à l'Acte unique ont obtenu un accroissement du droit de participation par rapport à l'Europe.

M. Pini: Nous devons présenter des propositions de réforme et non exprimer seulement des souhaits. Il est essentiel de coordonner l'information qui peut être acquise dans les diverses représentations et délégations à l'étranger au sein de la CAE. D'autre part, sans vouloir bousculer à tous prix les institutions, nous devrions revoir les compétences du gouvernement en matière de politique étrangère à l'approche du XXI^e siècle. Les médias sont le meilleur canal d'information de la CAE et les représentants du Conseil fédéral ne font que transmettre un compte-rendu de l'application de la politique du gouvernement. La CAE n'a presque aucune possibilité d'influencer cette dernière ou d'être une sorte d'organe de consultation. La manière actuelle de travailler de la CAE n'est absolument plus conforme au déroulement des événements sur la scène politique internationale.

De plus, la question la plus délicate se rapporte à la délégation de compétence du parlement au Conseil fédéral en matière de politique étrangère. Le département n'apprécie absolument pas que l'on s'informe sur ses intentions dans les domaines de sa compétence. Il nous informe une fois que ses décisions ont été mises en application. Par conséquent, si nous souhaitons anticiper l'information, nous devons assouplir la compétence octroyée à l'exécutif par la Constitution.

Le président: je n'ai pas l'intention d'en rester aux vœux. Cependant, j'estime que nous pouvons mieux utiliser les compétences qui nous sont dévolues dans le cadre actuel de la Constitution et de la législation. Si nous nous dirigeons vers une réforme constitutionnelle, l'affaire risque d'être renvoyée aux calendes grecques.

Frau Segmüller (zum Präsidenten): Mein Vorschlag ist nicht als Bremsmanöver gedacht. Das Ausarbeiten einer derartigen Variante sollte in die laufenden Arbeiten einbezogen werden. Ich bin durchaus dafür, dass man so rasch als möglich zu konkreten Ergebnissen kommt.

(zu Herrn Pini): Ich habe mir auch die Frage gestellt, was uns eine Bestimmung analog jener in Art. 2 des Zustimmungsgesetzes der Bundesrepublik Deutschland zur einheitlichen europäischen Akte bringen würde. Schon heute kann "frühestmöglich" informiert werden; ob dies getan wird, hängt weitgehend vom jeweiligen Kommissionspräsidenten ab. Dazu ein Beispiel: Der jetzige Präsident der Wirtschaftskommission, Edgar Oehler, hat in der Wintersession, als die GATT-Frage brandaktuell war, kurzfristig eine Kommissionssitzung für den nächsten Tag (07.00 - 08.00 Uhr) einberufen, um die Kommission aus erster Hand informieren zu lassen. Das Parlament, vor allem der einzelne Kommissionspräsident, muss aktiver werden und die Informationen selber holen. Dazu sind keine Reglementsänderungen nötig. Die Verwaltung darf dies aber nicht als Störung, sondern als zu erledigende Aufgabe betrachten.

Le président: M. Bundi, président de la CAE, a agi de même à propos des négociations entre l'AELE et la CEE et de la problématique du Golfe. On peut donc améliorer la situation dans le cadre des structures actuelles.

Frau Grendelmeier: Alle Kommissions- und Delegationsmitglieder, die sich mit Aussenpolitik befassen, haben ein Definitionsproblem: was ist unsere Aufgabe? Sind wir ein "Nickerkomitee", ein Echo für den Bundesrat, oder können wir selber tätig werden? Letzteres ist bereits mit den bestehenden Instrumenten möglich, wir müssen uns aber getrauen!

Ich möchte vor allzu theoretischen oder philosophischen Diskussion warnen. Seit 1848 müssen wir uns erst zum zweitenmal zwingend mit Aussenpolitik befassen: es steht eine entsprechende Abstimmung bevor. Dies bedeutet, dass wir die Vorlage vor dem Volk vertreten müssen. Mein Vorschlag: Die im Arbeitspapier enthaltenen Reformmöglichkeiten durchgehen und überlegen, welche Gremien allenfalls zusammenzulegen und welche zu erweitern wären. Der Bundesrat sollte von der unsinnigen Aufgabe entlastet werden, mehrmals vor verschiedenen Delegationen oder Kommissionen die gleichen Informationen erteilen zu müssen.

Büttiker: Ich glaube, dass eine gewisse Popularisierung der Aussenpolitik in unserer direkten Demokratie nötig ist. Ich möchte aber vor der Zielsetzung warnen, durch das Parlament alle Detailfragen der Aussenpolitik regeln zu wollen. Kann ein Milizparlament die Rolle, wie sie z.B. das dänische Parlament in der Aussenpolitik spielt, überhaupt spielen? M.E. dürfen wir den Handlungsspielraum des Bundesrates nicht zu stark einengen. In allen Arbeitspapieren findet sich die Aussage, dass das Parlament seine Kompetenzen (Oberaufsicht über die Verwaltung, konzeptionelle Gestaltung der Aussenpolitik, Grundsatzfragen etc.) nicht ausschöpft. Wenn das Parlament Entscheide zu fällen sind, muss die Exekutive ihre Informationspflicht - freiwillig oder aus organisatorisch oder funktionell festgelegten Gründen - erfüllen. Bevor wir also Verfassungs- oder Gesetzesänderungen vornehmen, muss das Parlament klar definieren, was es in der Aussenpolitik will, was es heute bereits tun kann und was an konzeptionellen Änderungen nötig ist, um das gesteckte Ziel zu erreichen.

M. Longet: Une commission qui veut assumer un rôle plus important doit se réunir plus souvent et de manière régulière. Cette considération soulève le problème des moyens offerts aux parlementaires. Serait-ce compatible avec le statut actuel? Toutefois, nous ne devons pas poser la question du maintien du parlement de milice ou de la constitution d'un parlement de professionnels, car elle est abstraite et plus ou moins idéologique. Ce qui m'importe, c'est que l'on puisse accomplir le travail pour lequel nous sommes mandatés. Nous avons un rôle d'intermédiaire entre la population et le gouvernement dans la mesure où nous sommes constamment sur la brèche pour les votations. Nous passons une bonne partie de notre temps dans les campagnes de votations. La politique étrangère doit être prise dans cette perspective, car les prochaines années feront l'objet d'un débat intense sur l'Europe quelles que soient les scénarios. Nous devons donc nous investir beaucoup plus et être bien informés. Pour ce faire, nous devons consacrer du temps.

Quel est le statut des commissions des affaires étrangères dans les parlements des démocraties occidentales sur le plan de la participation à la politique extérieure de leurs pays respectifs?

Le président: Je demande au secrétariat de nous fournir les renseignements nécessaires en réponse à cette dernière question de M. Longet.

M. Petitpierre: L'idée des initiants est d'entreprendre rapidement tout ce qui est possible, même si cela est relativement modeste. Par exemple, l'information immédiate de la CAE et de la CAEc n'est envisageable que si les membres sont présents. Nous devons rester modestes et examiner les problèmes auxquels une solution rapide peut être apportée. Ainsi, l'octroi d'une information systématique et complète aux parlementaires présuppose la fixation d'un jour (toutes les semaines ou chaque deux semaines) où les parlementaires sont disponibles à Berne. Si la CAE par exemple était systématiquement et immédiatement informée, son rôle serait automatiquement modifié, sans changement de lois.

La politique étrangère et la politique intérieure se distinguent de moins en moins. Dans le cadre de l'EEE, la reprise de l'acquis communautaire appartient aussi à la politique intérieure (modification du droit interne). Ceci justifie aussi la réunion fréquente de commissions ou de sections de commissions. Nous devrions donc régler en priorité le problème de la disponibilité fréquente et à brefs délais des membres des commissions pour leur président respectif et le Conseil fédéral.

Le président: Le rythme de travail de la CAE a beaucoup changé. A une époque il était difficile de justifier la tenue de quatre séances. Maintenant déjà, elle siège beaucoup plus souvent et plus régulièrement.

Je ne veux pas sans autre écarter l'idée de M. Pini, mais tentons effectivement de tirer parti de ce qui est à notre disposition.

Lanz: Ich teile die Ansicht, dass das Parlament seine Kompetenzen nicht ausschöpft und stütze mich dabei auch auf Autoritäten wie z.B. Jean-François Aubert. Wesentlich scheint mir, dass die Verfassung bei der Zuordnung der Kompetenzen in der Aussenpolitik sehr offen formuliert ist. Somit besteht die Möglichkeit, die Grenzen etwas weiter oder weniger weit zu setzen. Dies hängt sehr stark vom Willen des Parlamentes ab, Verantwortung zu übernehmen. Ich fände es nicht sinnvoll, wenn sich die Kommission in grosse theoretische Auseinandersetzungen über die Grenzen der Zuständigkeiten des Parlamentes einlassen würde; wir kämen sehr schnell in einen Konflikt mit der Verwaltung. Der verstorbene alt Botschafter E. Diez hat einmal scherzhaft bemerkt, das Thema sei wie eine Kinderkrankheit, alle 5 - 8 Jahre müsse er sich mit der aussenpolitischen Kommission über die Kompetenzen des Parlamentes und des Bundesrates auseinandersetzen. Er war - was aus seiner Sicht verständlich ist - der Auffassung, möglichst viele Kompetenzen müssten beim Bundesrat liegen.

Da Volksabstimmungen über aussenpolitische Fragen, konkret über den EWR-Vertrag und später allenfalls über einen EG-Beitritt, bevorstehen, hat der Bundesrat sicher ein Interesse, dass seine Aussenpolitik im Parlament breit abgestützt ist. Er scheint diese Notwendigkeit erkannt zu haben: die Informationsveranstaltung am Ende der letzten Session über den EWR-Beitritt war dafür ein Zeugnis. Das Parlament und die Kommissionen sollten sich selber aktiv einschalten, bevor unnötige Diskussionen über die Kompetenzen geführt werden.

Herr Oehler und Herr Bundi haben offenbar die Gelegenheit, die ihnen die Session bot, zu kurzfristigen Informationen genutzt. In der Zeit zwischen den Sessionen wäre dies schwieriger zu bewerkstelligen. In der Subkommission 1 wird geprüft, ob man nicht zum System von festen Sitzungsblöcken übergehen sollte.

(zu Frau Segmüller): Was die Frage einer Variante für den Fall eines eventuellen EG-Beitrittes anbelangt, dürfte es schwierig sein, in der zur Verfügung stehenden kurzen Zeit alle Grundlagen zu beschaffen, um Entscheide fällen zu können, vor allem auch, was die Zusammenarbeit mit der direkt gewählten Delegation beim Europäischen Parlament betrifft. In jedem Fall werden die aussenpolitischen Implikationen grösser. Das Parlament wird einen Teil seiner bisherigen Kompetenzen verlieren. Die Frage ist, ob es neue Kompetenzen gewinnen kann.

(zu H. Longet): Ich habe in den Arbeitspapieren bloss die Lösungen in Deutschland und Dänemark verarbeiten können. Für die nächste Sitzung sollen noch Vergleiche mit andern EG-Staaten angestellt werden.

Die in einem ersten Paket vorzuschlagenden Massnahmen müssen in Richtung einer verstärkten Teilnahme des Parlamentes im Bereich der Aussenpolitik gehen: was lässt sich ohne Reglementsänderungen verbessern? welche Reglementsänderungen sollen und können sofort in Angriff genommen werden. Auf Gesetzesebene lassen sich - zumindest im Erstrat - ebenfalls noch in der laufenden Legislaturperiode Änderungen beraten.

Ohne Reglementsänderung sind Informationsveranstaltungen möglich, wie sie von den HH. Oehler und Bundi durchgeführt wurden. Denkbar ist, gestützt auf einen Beschluss der Fraktionspräsidentenkonferenz, eine regelmässige Fragestunde über Aussen- oder Europapolitik. Die Kommissionen haben die Kompetenz, dem Bundesrat Fragen zu stellen (z.B. Fragerecht der aussenpolitischen Kommission), jederzeit Interpellationen einzureichen, die zwecks rascher Behandlung dringlich erklärt werden können. Ich schlage vor, dass die Subkommission einen Katalog der heute schon bestehenden Möglichkeiten aufstellt, der den betroffenen Kommissionen als Empfehlung abgegeben werden könnte.

Daneben ist es wünschenswert, dass die Kommission auch die institutionellen Fragen und die im Arbeitspapier aufgezeigten Reformmöglichkeiten diskutiert. Wie weit sollen sich die bestehenden Organe zusammenschliessen, damit die Stosskraft erhöht wird? Soll eine grosse aussenpolitische Kommission geschaffen werden, die sich allenfalls unterteilen könnte?

Ich habe etwas Schwierigkeiten, mir den genauen Ablauf von Verhandlungen (z.B. bezüglich GATT oder EWR) vorzustellen. Wäre es sinnvoll, wenn die Subkommission zwei oder drei Spezialisten aus den betroffenen Departementen zur Auskunftserteilung einladen würde? Mögliche Fragen: Wie werden die Verhandlungsmandate definiert? Wie kurzfristig erfolgen Änderungen? Hätte das Parlament oder eine Parlamentarierdelegation überhaupt Einflussmöglichkeiten? etc. Mögliche Experten: Herr Olivier Jacot-Guillarmod, Vizedirektor BJ, Teilnehmer bei den EWR-Verhandlungen, Professor an der Universität Neuenburg, oder Herr Thomas Cottier, stv. Direktor BAGE, Teilnehmer bei den GATT-Verhandlungen, Spezialist in Fragen des Urheberrechts und der Gentechnologie.

Décisions: Demande d'information complémentaire sur les compétences des autres parlements en matière de participation à la politique étrangère.

La sous-commission effectuera une audition de M. Jacot-Guillarmod concernant le processus d'élaboration du mandat de négociation dévolu à une délégation du Conseil fédéral.

M. Petitpierre: La présence et la disponibilité des parlementaires sont la clé d'une plus grande participation, notamment en politique étrangère. Il faut absolument insister dans le plénum de notre commission sur le fait que l'action du parlement ne peut pas se développer si les membres des commissions ne sont pas présents, indépendamment des limites des compétences respectives.

Frau Segmüller (zu H. Lanz): Wir haben erst aus den Medien erfahren, dass sich der Bundesrat in der Golf-Krise den UNO-Sanktionen angeschlossen hat, Fragen zur Neutralitätspolitik wurden aber uns Parlamentariern gestellt. Nur die Mitglieder der aussenpolitischen Kommission waren im Besitz der entsprechenden Unterlagen. Ich möchte in diesem Zusammenhang auch an die Vorgänge rund um die Geisel-Affäre erinnern. In unserer Fraktion wurde damals dem Bundespräsidenten die Frage gestellt, weshalb er nicht eine offizielle Erklärung abgegeben habe. Die überraschende Antwort war, man hätte gar nicht daran gedacht!

- Wie können wir dem Bundesrat beibringen, dass er von sich aus zu informieren hat?

- Was können wir vorkehren, um regelmässig über aussen- und innenpolitische Belange informiert zu werden? Bis jetzt mussten wir mit dringlichen Vorstössen operieren, was meistens zu Verschiebungen in der Tagesordnung führte.

Lanz (zu Frau Segmüller): Der Bundesrat hat alle Möglichkeiten, aktiv zu werden. Er kann der Vereinigten Bundesversammlung nach Absprache mit der Koordinationskonferenz während den Sessionen jederzeit Erklärungen abgeben. Er hat aber auch das Recht, sich jederzeit in jedem Rat - nach vorheriger Anmeldung an die Fraktionspräsidentenkonferenz oder das Büro des Ständerates - zu wichtigen innen- oder aussenpolitischen Ereignissen oder Problemen zu äussern. Ob dies der Bundespräsident oder ein anderes Regierungsmitglied tut, spielt keine Rolle, weil gegenüber dem Parlament stets das Organ "Bundesrat" angesprochen ist.

M. Longet: Actuellement, la plupart des commissions permanentes sont tellement surchargées qu'elles liquident principalement les affaires courantes et n'ont plus la possibilité d'envisager des séances d'information. La problématique est donc toujours la même; il faut un planning de réunion plus strict établi longtemps à l'avance. Il faut dégager du temps. Je suis donc partisan d'un système mettant en place essentiellement des commissions permanentes qui siègeraient beaucoup plus souvent.

Le président: A mon avis un quart des parlementaires ont une activité intense, notamment ceux qui siègent dans les commissions des finances (15 à 20 séances par année au minimum) et de gestion. Il suffirait donc d'augmenter le nombre de députés travaillant avec cette intensité, en leur donnant les moyens financiers et l'infrastructure administrative et technique nécessaires, pour finalement résoudre le problème. Pour ce faire, les innovations ne dépasseraient probablement pas le cadre réglementaire.

Frau Grendelmeier: Ich bin sehr mit Ihnen einverstanden. Aber letztlich hängt - wie Herr Petitpierre ausführte - alles davon ab, ob die Leute tatsächlich zusammenzubringen sind. Es gibt Parlamentarier, die von ihrem Arbeitgeber nicht freigestellt werden, Freischaffende, deren Terminkalender es nicht zulässt. Damit sind wir - obwohl sie eigentlich ausgeklammert werden sollte - wieder bei der zentralen Frage "Huhn oder Ei" gelandet: Milizparlament oder Mischform oder verbesserte Arbeitsbedingungen, die es ermöglichen, spontan und kurzfristig zu reagieren.

Le président: Si nous ouvrons un large débat sur le principe d'un parlement de professionnels, nous ne parviendrons pas à tirer profit des initiatives Petitpierre/Rhinow.

M. Petitpierre: J'admets volontiers que nous ne devons pas aborder la question du professionnalisme, mais examinons les possibilités existantes pour utiliser au mieux le temps à disposition. Comme tout le monde accepte l'idée que nous sommes des demi-professionnels organisons correctement ce mi-temps. Nous devrions par exemple pouvoir siéger une heure pour obtenir une information rapide et adéquate du

Conseil fédéral à peu près n'importe quand. Le seul moyen d'y parvenir est de bloquer des jours déterminés pour les mettre à disposition du parlement. Cette façon de pratiquer nous permettrait d'organiser notre activité professionnelle durant les autres jours.

Le président: Les personnes qui siègent à temps partiel dans des exécutifs communaux doivent effectivement pratiquer de la manière que préconise M. Petitpierre. Notre situation n'est donc pas exceptionnelle.

Lanz (zu Frau Grendelmeier): Hier geht es ausnahmsweise um "Huhn und Ei"! Eine stärkere Beteiligung des Parlamentes an der Aussenpolitik ist ohne grössere zeitliche Disponibilität nicht möglich.

Als erste Sofortmassnahme wäre denkbar: Dem Präsidenten der aussenpolitischen Kommission empfehlen, in der Sondersession provisorisch genügend Daten für Sitzungen zu reservieren, bevor alle Termine vergeben sind.

Frau Segmüller: In der Wirtschaftskommission ist dies bereits geschehen. Die Sitzungen beginnen jeweils am Vorabend und dauern somit 1 1/2 Tage.

M. Pini: Actuellement, la fixation des dates pour les séances de commissions est extrêmement difficile à court terme. Or, les événements n'attendent pas le calendrier. La solution préconisée par M. Petitpierre souhaitant par exemple que les membres de la commission des affaires étrangères soient disponibles toutes les semaines à partir du jeudi permettrait un échange régulier entre l'exécutif et le législatif. La volonté d'accomplir un effort doit se manifester des deux côtés. Les parlementaires dans la structure actuelle doivent faire preuve d'une disponibilité et d'une plus grande discipline dans leur engagement vis-à-vis des problèmes évoluant quotidiennement. Les membres du Conseil fédéral eux aussi devraient améliorer la régularité de la transmission de l'information et admettre la nécessité de l'établissement de contacts systématiques avec les parlementaires.

Le président: Les changements d'habitudes dépendent aussi des hommes. De plus, les modifications passent aussi par la réforme des moyens à disposition du gouvernement.

Certes, on peut agir dans le cadre des structures actuelles, mais avec des moyens supplémentaires. Si on veut parvenir à un système obligeant les parlementaires à consacrer la moitié de leur temps, il faut accroître le revenu financier dont ils disposent, ainsi que l'infrastructure administrative et technique.

1. Répartition des compétences entre l'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral.

Le président: En résumé, s'agissant de la répartition des compétences entre l'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral, on admet qu'elle ne doit actuellement pas faire l'objet de modification, mais qu'il faut en tirer un meilleur parti.

2. Importance croissante de la politique étrangère.

Le président: Nous admettons tous cet élément.

3. Mesures recommandées par la commission.

3.1. Statut d'observateur.

Lanz: Es handelt sich hier um eine alte Idee. Sie würde nur dann etwas bringen, wenn der Beobachter klare Informationsrechte besässe, d.h. wenn er die Delegation interpellieren und nachher eine Stellungnahme abgeben könnte.

M. Petitpierre: Nous devrions décider de suivre la proposition qui nous est soumise et ne pas entrer en matière sur ce point. On ne peut pas accepter que les parlementaires soient subordonnés à un fonctionnaire.

Le président: Nous pouvons effectivement soumettre cette position de principe à nos collègues, d'autant qu'elle n'entraîne aucune modification sur le plan législatif. La séparation des pouvoirs doit demeurer intacte et il s'agit d'une question de dignité du parlementaire.

Frau Segmüller: Ich bin für diesen Beobachterstatus, aber nur unter der Bedingung klarer Informationsrechte. Wie soll aber vorgegangen werden: Lädt der Bundesrat ein, oder wird das Parlament bzw. die betreffende Kommission über bevorstehende Anlässe informiert und kann darüber beschliessen, ob der Beobachterstatus wahrgenommen werden soll oder nicht? Eine aktivere Rolle des Parlamentes bedingt m.E. diese Basisinformation.

M. Longet: Qui choisira les parlementaires qui bénéficieront de ce statut? Sera-ce un droit de chacun ou la compétence sera-t-elle octroyée à un organe? Je préférerai la seconde solution.

M. Petitpierre: C'est effectivement un organe parlementaire qui devrait désigner le ou les délégués. Cela pourrait être les commissions permanentes pertinentes.

Le président: Pour les objets dépendant des commissions permanentes, nous pourrions admettre qu'elles auraient la compétence de désigner un délégué. En revanche, les commissions ad hoc devraient soumettre une proposition au Bureau qui déciderait.

M. Longet: S'agissant du problème des voyages, le Bureau à la suite d'une question posée par des commissions permanentes a décidé de ne pas faire de différence. Comme nous ne savons pas du tout si cette pratique risque de prendre de l'ampleur, attendons l'audition de M. Jacot-Guillarmod sur le déroulement des négociations internationales.

Je ne crois pas qu'il soit opportun d'octroyer la compétence aux commissions permanentes de se mêler, même de manière indirecte, des négociations en envoyant des observateurs, surtout si on concentre le parlement autour d'elles. Je préférerais que le Bureau décide dans tous les cas.

Frau Segmüller: Wir werden kaum darum herumkommen, unsere Arbeiten auf die ständigen Kommissionen zu konzentrieren. Ihnen sollte das Recht eingeräumt werden, derartige Vorschläge zu machen. Dazu ein Beispiel: 1991 findet in der Schweiz die Europäische Familienministerkonferenz statt. Das Parlament wird zu mindestens einer Zeremonie eingeladen. Da die Schweiz über kein Familienministerium verfügt, dürfte die Kommission für Soziale Sicherheit daran interessiert sein, Beobachter an die jeweiligen Konferenzen der europäischen Familienminister zu delegieren.

M. Longet: Ma remarque était en relation avec des négociations internationales sur des traités. Pour le reste, j'admets volontiers que nous devons être beaucoup plus souples quant à la participation aux réunions internationales en Suisse, voire à l'étranger.

Le président: Nous souhaitons qu'un observateur accompagnant une délégation suisse officielle participant à des négociations internationales visant à l'établissement d'un accord ou d'un traité ne lui soit pas subordonné, qu'il ait accès à l'information de la même manière qu'un membre de la délégation et qu'il soit proposé par une commission et désigné par le Bureau.

Lanz: Man könnte die Bestimmung so ausgestalten, dass die ständigen Kommissionen weitgehend selbständig wären, dem Büro aber ein Vetorecht eingeräumt würde.

(zu Frau Segmüller): Es braucht selbstverständlich die regelmässige Information des Bundesrates über geplante Verhandlungen, d.h. die aussenpolitische Kommission muss wissen, dass z.B. mit Kanada über ein Doppelbesteuerungsabkommen verhandelt werden soll. Die Kommission beschliesst dann, ob sie es als notwendig erachtet, einzugreifen oder ob sie die Verhandlungen der Verwaltung überlassen will. Ich schlage vor, Ihnen dies bis zur nächsten Sitzung in einen Reglementstext zu fassen und dabei die Rechte des Beobachters klar festzulegen.

M. Longet: Cette précision est indispensable. Dans le cas contraire, nous risquerions d'avoir des problèmes avec le Conseil fédéral.

M. Sauvant: Le Bureau du Conseil national est saisi par un postulat de M. Reichling qui demande de définir le concept de "délégué". Le secrétariat va préparer une réponse qui sera soumise à votre sous-commission.

Lanz: Ich bin nicht sicher, ob es richtig ist, diese generelle Frage mit dem Vorstoss Reichling zu vermischen, der sich gegen die Reise der vier Nationalräte nach Irak richtete. Delegierter sein kann nur jemand, der tatsächlich delegiert wurde.

3.2. Délégations parlementaires.

Ce problème a déjà été discuté dans les chapitres précédents.

3.3. Amélioration de la coordination

Le président: Des remarques générales à ce propos ont été formulées notamment par MM. Miville (postulat), Zbinden, Portmann, Scheidegger (motions).

A ce propos une idée m'a paru essentielle. Il serait important de permettre à tous les députés d'assister aux séances d'information. Bien entendu, cela présuppose pour chacun la nécessité du respect du secret.

M. Petitpierre: Certains domaines font l'objet de secrets particuliers. Par conséquent, il est nécessaire de désigner des gens en fonction de la situation. Imaginons qu'un conseiller fédéral nous informe, sous le sceau du secret, sur un lobby étranger et qu'un représentant de ce dernier débarque à la séance d'information, alors que précisément on l'avait écarté de la commission concernée en raison de son rôle particulier dans certains milieux. Lorsqu'il y a véritablement des secrets à préserver, j'estime que les non-membres de la commission ne devraient pas avoir la possibilité d'assister à la séance.

Frau Segmüller: Ich hege gewisse Bedenken, so verführerisch der Vorschlag auch klingt. Wer hätte jeweils Zeit? Das Informationsproblem wäre auch über den Zugang zu den Protokollen lösbar. Man macht davon zu wenig Gebrauch. Natürlich müsste die Vertraulichkeit gewahrt bleiben.

M. Longet: En fait, nous devons être ou ne pas être membres d'une commission. Je suis opposé à octroyer la possibilité aux députés d'assister aux séances d'information en fonction du programme, comme s'ils choisissaient de se rendre au cinéma. La procédure de désignation des membres des commissions offre des avantages, mais également des inconvénients. On peut notamment attendre de leur part une certaine régularité.

Certes, à titre exceptionnel, c'est-à-dire l'exposé d'un expert particulièrement intéressant pour d'autres catégories de parlementaires, on pourrait admettre une telle pratique. Il faut néanmoins faire attention à ne pas dévaloriser le fonctionnement normal des commissions.

En revanche, la coordination de l'information entre ceux qui sont concernés par leurs fonctions est très importante. Il est inquiétant de constater que des parlementaires qui ont des raisons différentes de s'occuper du même dossier, ne coordonnent pas leurs efforts.

Le président: Dans la phase de débat et de prise de décision de la commission, seuls les membres de cette dernière participeraient. Au stade de l'information générale (auditions d'experts par exemple) je suis favorable à une ouverture aux autres membres du parlement. J'y suis encouragé par l'exemple américain où les séances de commissions parlementaires sont partiellement ouvertes au public, sauf lorsqu'il y a un problème de secret ou de confidentialité.

Une telle pratique permettrait de répondre en partie au souci du parlement d'être informé.

Frau Grendelmeier: Informationsveranstaltungen, von denen Bundesrat Felber, Staatssekretär Blankart und Minister Kellenberger eine Kostprobe gaben, sollten institutionalisiert werden. Hingegen bin ich gegen eine totale Oeffnung, da wir sonst wiederum alles der Presse entnehmen müssen. Ich möchte auch verhindern, dass solche Veranstaltungen einer Kommission zu einem JEKAMI werden. Die Kommissionen sind dazu da, dass sich ihre Mitglieder vertieft mit einer bestimmten Materie befassen. Für Fragen von allgemeinem Interesse, auch für die Presse, muss der Kommissionspräsident den Antrag stellen können, dass in der nächsten Session im Ratsplenium eine Diskussion von bestimmter Dauer vorgesehen wird.

M. Longet: Je partage entièrement l'idée de Mme Grendelmeier et admet volontiers que nous devrions nous montrer plus souples dans ce domaine. Pourquoi utiliser des salles dans des hôtels pour organiser ce genre de manifestations. En définitive, "notre hôtel" c'est le parlement.

M. Petitpierre: Nous devrions donner la compétence aux commissions d'ouvrir leurs séances, au stade de l'information, aux députés, voire à des tiers (par exemple des journalistes).

Frau Grendelmeier: Mit der wachsenden Belastung werden die parlamentarischen Gruppen eines Tages verschwinden, was sehr bedauerlich ist, weil auf bestimmten Sachgebieten Topexperten interessante Informationen liefern. Mit der Idee von Herrn Longet könnte ein gewisser Ersatz geschaffen werden.

Lanz: Die Oeffentlichkeit der Kommissionssitzungen ist eine grundsätzlichere Frage, die man im Zusammenhang mit dem gesamten Kommissionswesen behandeln sollte. Hier geht es um die Möglichkeit, die übrigen Parlamentsmitglieder über gewisse Probleme der Aussenpolitik ins Bild setzen zu können.

Le président: Le plus intéressant est d'assurer au parlement le plus de moyens possibles de s'informer. La question de l'ouverture des séances de commissions à des tiers a déjà suscité passablement de controverses. C'est une revendication de la part de certains journalistes. Toutefois, si nous voulons nous limiter à accroître l'efficacité du travail parlementaire, nous devrions admettre uniquement les autres conseillers. En définitive, le problème de l'ouverture au public devrait être traité dans un cadre différent de la réforme du parlement.

M. Pini: Il faut être réaliste quant à l'ouverture des séances au public. Peut-être y aurait-il tout au plus un peu de monde dans les premières. Je vois mal un citoyen de Biasca venir y assister. En revanche, l'ouverture aux parlementaires et à la presse semble intéressante. Ce problème reviendra sur la table à d'autres occasions.

M. Longet: Nous pourrions suggérer au sous-groupe concerné d'avoir une approche nuancée dans le débat sur la publicité du travail des commissions. Je suis opposé à rendre public les délibérations des commissions. En revanche, j'admets qu'une commission peut ouvrir ses séances à d'autres participants si elle estime que l'information devrait être transmise (domaine de la science, de la santé, de l'environnement, etc.).

Frau Segmüller: Ich hege Bedenken gegen eine Oeffnung der Kommissionsarbeit: 1. würden wir ein Präjudiz für andere Kommissionen schaffen; 2. riskieren wir, weniger Informationen zu erhalten. Unter Hearings verstehe ich vertiefte Information, die ein Experte möglicherweise nicht mehr geben würde, wenn die Gefahr bestünde, die Aussagen am nächsten Tag in der Presse zu lesen.

Frau Grendelmeier: Wir dürfen die Gefahr nicht überschätzen; wer kann schon ständig an Kommissionssitzungen teilnehmen? Ein gewisses Interesse dürfte bei sehr wichtigen Fragen (z.B. Gentechnologie) vorhanden sein. Für mich ist eine Kann-Formel denkbar.

M. Longet: Nous ne devons pas utiliser le terme "ouvrir", car nous risquons de développer un quiproquo chez nos collègues puisque nous n'avons pas du tout l'intention d'ouvrir peu à peu les délibérations des commissions. Nous devons prévoir que les commissions permanentes aient la possibilité d'organiser des séances d'information.

Le président: En admettant l'ouverture des séances de commissions permanentes au niveau de l'information, je tentais de répondre à l'objection selon laquelle on restreint le nombre des députés ayant accès aux dossiers concernés et aux renseignements s'y rapportant en accentuant l'importance desdites commissions permanentes. Cela représenterait un correctif intéressant, surtout si cette ouverture réserve les domaines secrets et confidentiels. N'oublions pas que notre souci primaire vise l'amélioration du fonctionnement du parlement.

Frau Segmüller: Ich schlage vor, den Satz: "Gewisse Veranstaltungen der Kommission, namentlich Expertenhearings, wären für sämtliche Parlamentarier offen" wie folgt abzuändern: "Die Kommission kann gewisse Veranstaltungen, namentlich Expertenhearings, ...".

Décision: Il faut offrir la possibilité aux commissions d'ouvrir leurs séances (au stade de l'information) aux membres du parlement qui sont aussi liés par le secret et la confidentialité. Les discussions dans les commissions au stade de la délibération et de la décision restent réservées uniquement aux membres de celles-ci.

La séance est interrompue entre 12.30h et 14.15h.

Le président: Les documents fournis par le secrétariat vous démontrent clairement les aberrations du système d'organisation actuel des commissions et des délégations agissant dans le domaine de la politique étrangère. Les double-emplois et le manque de coordination font parfois rire nos collègues étrangers et surtout perdre beaucoup de temps, tant aux parlementaires qu'aux représentants de l'exécutif et de l'administration.

- Solution radicale

Le président: Je préfère largement cette solution pour autant qu'elle s'accommode des disparités actuelles, notamment du fait que le Conseil de l'AELE existe en tant qu'organe de représentation parlementaire (1 réunion par an), alors que nous n'avons pas droit au chapitre dans le cadre du Parlement européen, si ce n'est au niveau des contacts entre les délégations.

S'agissant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, on pourrait regretter qu'elle ne devienne pas l'éventuel organe parlementaire mis en place par la CSCE.

M. Pini: La délégation auprès de l'AELE ne se réunit qu'une fois par année et l'action de celle auprès du Parlement européen nous est quasiment inconnue. La délégation auprès du Conseil de l'Europe tente de concentrer son activité, mais manque singulièrement de temps pour effectuer une réflexion approfondie puisqu'elle se réunit brièvement avant chaque session de l'Assemblée parlementaire de Strasbourg. Les 24 pays du Conseil de l'Europe ne consacrent eux aussi qu'un mois par an aux débats sur les grands problèmes relatifs à notre continent. Il y a quelques années, les rapports de cette délégation n'était même pas lus. La situation a légèrement évolué depuis seulement deux ans. La coordination entre les parlementaires ayant des fonctions de contacts sur le plan européen est inexistante. De plus, la réflexion et la cohésion parlementaire suisse est totalement insuffisante.

Comme l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe connaîtra probablement un fléchissement dans son activité en raison du "court-circuitage" par la constitution de l'organe parlementaire de la CSCE, nous devons absolument mettre sur pied un système d'information et d'échanges communs aux trois délégations. On prétend que la préoccupation européenne est devenue prioritaire, mais en réalité nous n'en avons pas le sentiment. Nous devons augmenter les réunions, les contacts entre nous et avec les membres du parlement.

Le président: Les réflexions de M. Pini relatives à la délégation auprès du Conseil de l'Europe sont également valables pour celle auprès du Parlement européen qui devrait effectivement consacrer beaucoup plus de temps à l'examen des problèmes dont elle s'occupe.

Frau Grendelmeier: Ich unterstütze die Aussagen von Herrn Pini. Während den Sitzungen in Strasbourg herrscht eine derartige Hetze, dass wir kaum zusammenkommen und uns über eine gemeinsame Politik unterhalten können. Wir stammen ja aus verschiedenen Fraktionen und sind entsprechend verteilt. Die Schweizerstimme existiert nicht, was sich in der nicht vorhandenen Presse zeigt. Wo stand z.B. zu lesen, dass sämtliche zuletzt in Strasbourg diskutierten Vorstösse auf Schweizer Initiative zurückgingen? Man hat auf meine Anregung begonnen, bei jeder Session zwei bis drei Leute aus der Regionalpresse einzuladen, dies nicht zuletzt im Hinblick auf die kommenden Abstimmungen. Die Atmosphäre innerhalb der Delegation ist sehr gut, es fehlt aber ein eigentliches Programm. Dieser Umstand ist m.E. auf das mangelnde Interesse des Parlamentes an den aussenpolitischen Delegationen zurückzuführen. Wir leisten eine grosse Arbeit und kein Mensch nimmt Notiz davon.

Die radikale Variante birgt durch die Aufsplitterung in Sektionen die Gefahr, dass man über die andern Sachgebiete wenig informiert wird. Möglicherweise ist die mildere Variante eher durchzubringen. Unbedingt notwendig ist aber die Fusion der Delegation bei der EFTA und der Delegation beim Europäischen Parlament. Würde eine Fusion von AAK und WK nicht ein Uebergewicht der reinen Wirtschaftsfragen ergeben?

M. Longet: Je préfère aussi la solution radicale, car elle sera plus efficace. Il n'y aurait plus qu'un seul corps dans lequel les membres sont censés avoir une unité de doctrine. L'émergence d'une éventuelle suprématie des points de vue économiques sur les points de vue politiques risque de se manifester plus fortement si on maintient les parallélismes. Nous avons tout intérêt à marier les deux points de vue et à marquer notre politique étrangère par ce double aspect. D'autre part, si nous souhaitons coordonner les délégations, en maintenant les commissions actuelles, nous n'atteignons pas "une masse critique" suffisante. Nous ne parviendrons pas à recruter assez de personnes. La structure d'une grande commission de politique étrangère pourrait se rapprocher de celle des commissions des finances ou de gestion.

Frau Segmüller: Damit die Variante von Herrn Longet überhaupt zum Tragen käme, müsste das BAWI dem EDA unterstellt werden. Heute ist z.B. das einzige gemeinsame Organ für die Entwicklungspolitik die Beratende Kommission für Entwicklungszusammenarbeit: sie untersteht dem DEH, stets sind aber Vertreter des BAWI anwesend.

Wie könnte bei der Wahl der radikalen Variante dieses Problem gelöst werden? Heute wird die Europa-Problematik doppelt behandelt, einmal in der Wirtschafts- und einmal in der Aussenpolitischen Kommission. Es hat durchaus seinen Reiz, zum gleichen Thema einmal Bundesrat Felber und einmal Bundesrat Delamuraz sprechen zu hören! M.E. dürfen die Kommissionen nur zusammengelegt werden, wenn zu pertinenten Fragen beide Departemente angehört werden.

M. Longet: Le maintien du BAWI doit rester une question ouverte. A première vue je ne vois pas pourquoi nous l'éliminerions. En définitive, c'est un problème dépendant du Conseil fédéral.

Nous allons inévitablement avoir des problèmes de parallélisme puisqu'il y a sept départements fédéraux et une quinzaine de commissions permanentes. Si nous constituons une commission de politique étrangère, il est possible d'y voir de temps à autre deux conseillers fédéraux assister aux séances. MM. Delamuraz et Felber participent déjà maintenant tous les deux aux débats sur l'Europe. Déjà tous les membres du gouvernement participent dans les commissions des finances et de gestion. Le parallélisme entre la structure parlementaire et gouvernementale n'est pas indispensable.

Le président: La réforme du gouvernement est une préoccupation parallèle à celle de la réforme du parlement. Par conséquent, ce problème pourrait être repris à ce niveau.

Toute la problématique européenne devient peu à peu aussi une question de politique intérieure concernant de nombreux départements. Nous devons donc nous accommoder longtemps encore de cette réalité. Essayons alors de contourner l'obstacle, même si un jour il serait peut-être souhaitable que le BAWI soit intégré au DFAE, en recherchant aujourd'hui une solution plus rationnelle du point de vue parlementaire qui nous permet de mieux appréhender tous les problèmes de politique étrangère.

Frau Grendelmeier: Wie gross stellt man sich bei der radikalen Variante die Kommission vor?

Lanz: Heute umfassen die grössten Kommissionen 31 Mitglieder. Die Zahl ist durchaus nicht sakrosankt. Das Büro hat den Vorentscheid getroffen, den Beitritt der Schweiz zum EWR-Vertrag gemeinsam durch die Aussenpolitische und die Wirtschaftskommission beraten zu lassen. Dies ergibt eine Zahl von 46 Mitgliedern. Dabei ist erst noch nicht garantiert, dass alle Mitglieder der EFTA- und der EG-Delegationen vertreten sind, d.h. diejenigen Leute, die sich bis heute in Brüssel und Luxembourg speziell mit diesen Fragen befasst haben.

Die radikale Variante wäre die einfachste Lösung, die Koordination liesse sich am besten erreichen. Der Nachteil bestünde darin, dass weniger Parlamentsmitglieder beteiligt werden könnten.

Eine Möglichkeit, die aber im Rahmen der gesamten Kommissionenfrage diskutiert werden muss, bestünde in der Schaffung ständiger Vertreter, wie dies bereits mit der Europaratsdelegation verwirklicht ist. Der Nationalrat stellt 4 Mitglieder und 2 Ersatzleute, der Ständerat 2 Mitglieder und 2 Ersatzleute. Eine ähnliche Lösung wäre für alle Kommissionen denkbar, für die zur Diskussion stehende Aussenpolitische Kommission z.B. 31 Mitglieder und 31 Suppleanten. Letztere würden ebenfalls dokumentiert und könnten mit vollen Rechten mitarbeiten, wenn das gewählte Mitglied verhindert wäre. Sie hätten damit einen höheren Status, als ein ad hoc gewählter Vertreter.

Le président: Il est vraisemblable que la commission des affaires économiques subsisterait pour traiter les problèmes d'économie intérieurs. Il faudrait donc peut-être envisager une certaine redistribution des tâches entre les commissions et lui confier par exemple les questions agricoles bien que celles-ci soient aussi du ressort des préoccupations extérieures.

Nous parviendrons plus facilement aux buts recherchés en choisissant la solution radicale, même si au départ elle nous apparaîtra peut-être comme un carcan. Nous devons éventuellement prendre de nouvelles habitudes. Il faudra fixer les séances plénières de la commission longtemps à l'avance (bloquer des dates sur au moins une année) en dehors des séances du Conseil de l'Europe et les sections développeront une activité plus importante entre ces réunions.

Büttiker: Nach dem bisher Gehörten betrachte ich die radikale Variante als ersten Schritt in die richtige Richtung. Sicher werden nicht grundlos für die Beratung des EWR-Vertrages die Kommissionen zusammengelegt. Zudem war die Rede davon, dass es auch im Interesse des Bundesrates sein müsste, die Aussenpolitik breiter abzustützen. Es wäre ausserdem rationeller, über eine einzige Anlaufstelle - eine grosse Kommission mit Sachkompetenz und Durchschlagskraft - zu verfügen. Möglicherweise ist ja in Zukunft, wenn die Sicherheitspolitik ebenfalls einbezogen wird, noch ein weiteres Departement beteiligt.

Le président: Si nous nous déterminions en faveur de la solution radicale, nous devrions constituer une section pour la politique européenne comprenant les membres de la délégation au Conseil de l'Europe, de la délégation à l'AELE et de celle auprès du Parlement européen (cela représenterait environ une douzaine de membres au maximum). Nous démontrerions ainsi notre volonté de mettre sur pied un organe utile. Une autre section pourrait être chargée des relations commerciales bilatérales (certains membres de la CAEC actuelle: une douzaine au maximum), une autre encore s'occuperait de la coopération en matière de développement et une dernière traiterait les problèmes de la politique de sécurité (par exemple: politique de la protection de l'environnement). S'agissant de celle-ci il faudra éviter d'interférer avec la CAM.

Frau Segmüller: Mir scheint es sinnvoll, die radikale Lösung vorzuschlagen. Bei Ablehnung bleibt zumindest noch die Möglichkeit, die "sanftere" Lösung durchzubringen. Falls in Zukunft tatsächlich - ausser für ganz bestimmte Sonderfälle - nur noch ständige Kommissionen bestehen sollen, müssten überall Suppleanten vorgesehen werden. Die Informationsbasis würde breiter. Die Art der Mitarbeit dieser Suppleanten müsste noch definiert werden: können sie an allen Sitzungen teilnehmen, mit Stimmrecht aber nur bei Vertretung, oder nehmen sie nur im Falle einer Vertretung teil, erhalten aber zumindest sämtliche Protokolle der betreffenden Kommission?

Frau Grendelmeier: Die Europaratsdelegation zählt 6 Mitglieder und 6 Suppleanten mit gleichen Rechten. Ist das Mitglied anwesend, nimmt es das Stimmrecht wahr, ist es abwesend - und sei es auch nur für kurze Zeit - stimmt der Suppleant. Eine Kommission von 31 Mitgliedern und 31 Vertretern scheint mir jedoch sehr gross.

Le président: Evidemment, chaque groupe souhaitera être représenté dans chaque section de la commission. Nous devons avoir conscience du problème, mais nous n'avons pas à entrer dans ces détails.

M. Longet: La désignation de petites délégations est une question technique que le Bureau traite déjà actuellement. Nous ne devons pas être obsédés par une répartition proportionnelle absolue. Si nous poursuivons une politique de revalorisation du rôle des commissions permanentes, les membres seront passablement occupés par leurs tâches. Je ne crois pas qu'il y aura beaucoup de volontaires pour traiter des dossiers de la commission voisine. Nous ne devons pas nous attendre à une grande compétition pour les postes de suppléants dans cette commission de politique étrangère.

Büttiker: Die Kommission sollte nicht aus zu vielen Mitgliedern bestehen, und auch die Zahl der Suppleanten müsste nicht unbedingt gleich hoch sein. Ich möchte als schlechtes Beispiel den Schweizerischen Wissenschaftsrat erwähnen. M.E. hängt die Durchschlagskraft einer Kommission eher von der Qualität als von der Quantität ab.

Le président: Comme les sections n'auront pas toutes la même importance, on peut aussi imaginer qu'un membre de la commission participe aux travaux de deux sections. Ceci résoudrait l'éventuel problème de la représentation proportionnelle dans les sections.

De plus, il serait souhaitable que le nombre des membres de la commission de politique étrangère ne dépasse pas le maximum autorisé actuellement par le règlement (31) avec la désignation de 15 suppléants.

Lanz: Jede Fraktion müsste einen Suppleanten vorschlagen können, grossen Fraktionen könnte ein zweiter zugestanden werden. Sinnvoll schienen mir z.B. 15 Vertreter.

Frau Grendelmeier: Es müssten mindestens 2 Suppleanten von jeder Fraktion sein. Grosse Fraktionen stellen ohnehin schon mehr Kommissionsmitglieder!

Le président: La répartition de la représentation des groupes dans une commission de 31 membres doit être consultée au cas où nous souhaiterions proposer une commission de 35 membres pour faciliter la résolution des problèmes.

Lanz: Schon in Kommissionen mit 23 Mitgliedern ist jede Fraktion vertreten.

Frau Grendelmeier: Wie wäre es mit der Formulierung: "Jede Partei ist proportional, aber mit mindestens 2 Mitgliedern vertreten". Ein arithmetisch genaues System müsste noch erarbeitet werden. Im Europarat hat Deutschland als grösstes Mitgliedsland 18 Mitglieder und 18 Suppleanten, die Schweiz 6 Mitglieder (+6), San Marino 2 Mitglieder (+2).

M. Pini: L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ne comprend pas des groupes définis politiquement comme dans notre pays. Il y a un grand mélange de divers partis nationaux qui s'unissent pour former une tendance.

Le président: La répartition des sièges dans les commissions est-elle à l'avantage des petits groupes comme au niveau national?

M. Pini: La répartition est effectuée en fonction de l'importance des groupes sans tenir compte des diverses composantes internes de ceux-ci.

Le plus important est d'éviter de mettre sur pied un organisme trop lourd. Il vaut mieux en rester à 31 membres et désigner des suppléants qui disposent des mêmes droits et devoirs en cas de fonctionnement au sein de la commission.

Lanz: Wir können Ihnen auf die nächste Sitzung zwei Varianten ausarbeiten, z.B. 3ler Kommission mit 15 Suppleanten und 23er Kommission mit 23 Suppleanten. Die Subkommission I müsste gebeten werden, die Frage der Suppleanten für alle ständigen Kommissionen ebenfalls zu prüfen.

Le président: On peut imaginer que les membres de la délégation auprès du Parlement européen soient les mêmes que ceux de la délégation auprès de l'AELE. De toute façon, sans préjuger de l'avenir, je ne crois pas que le Conseil de l'AELE continuera encore longtemps à fonctionner. Si un accord sur l'EEE intervient, l'AELE disparaîtra. Si tel n'est pas le cas, on admettra d'autant plus la nécessité de collaborer entre les deux délégations précitées.

Frau Segmüller: Gehe ich richtig in der Annahme, dass aus den Mitgliedern dieser grossen Aussenpolitischen Kommission auch die Europarats-, die EFTA- und die EG-Delegation rekrutiert würden? Praktisch alle Kommissionsmitglieder hätten somit ein Doppel- oder Dreifachmandat?

Lanz: Die Idee ist, dass sämtliche Mitglieder der Delegationen ex officio zugleich Mitglieder der grossen Aussenpolitischen Kommission werden und dort ihre Spezialkenntnisse einbringen können.

Le président: A la suite de l'intervention de Mme Segmüller, on pourrait imaginer que les suppléants de la commission puissent être membres de la délégation.

M. Pini: Si nous mettons sur pied une nouvelle structure, il faut également tenir compte du délai d'engagement dans les commissions permanentes (actuellement 6 ans). Au Conseil de l'Europe le mécanisme de rotation des membres des commissions, des temps de sessions et de renouvellement des pouvoirs est totalement différent de celui en vigueur dans notre parlement. Actuellement, des prolongations de mandat exceptionnelles sont octroyées aux délégués qui deviennent membres d'une commission permanente, mais on devrait admettre l'idée qu'une meilleure adéquation au rythme du Conseil de l'Europe et du Parlement européen nécessite des délais de huit ans. Aucun pays d'Europe n'a fixé des délais tels que les nôtres, car ils n'ont aucun sens. A la rigueur un temps de fonctionnement de quatre ans serait plus raisonnable que six ans. Notre pratique va véritablement à l'encontre des intérêts des petits pays.

Le président: Sur un plan général, nous devons avoir un certain renouvellement. Mais, il faudrait prévoir que des exceptions puissent être accordées pour des mandats extérieurs, notamment au Conseil de l'Europe. Ce problème peut être traité par le Bureau.

Frau Grendelmeier: Im Europarat machen wir uns dadurch lächerlich. Wenn wir endlich das nötige Spezialwissen erworben haben, geht die Mitgliedschaft bereits zu Ende.

Lanz: Für alle ständigen Kommissionen muss geprüft werden, ob die Amtsdauer auf z.B. 8 Jahre erhöht werden könnte, um eine grössere Stabilität zu ermöglichen. Bezüglich des Europarates hat es schon einige Ausnahmen gegeben; so wurde beispielsweise das Mandat von Ständerat Debétaz verlängert.

Le président: On peut imaginer une solution différenciée en appliquant d'une part un principe général pour les commissions et des exceptions pour les membres des délégations, notamment celle auprès du Conseil de l'Europe.

3.4. Extension du droit du Parlement de prendre des décisions

Lanz: Ich bin sicher, dass unter der geltenden Verfassung mehr Entscheidkompetenzen institutionalisiert werden könnten. Ob jedoch eine Formulierung von Verhandlungsmandaten den Verfassungsbestimmungen noch standhalten würde, bezweifle ich. Mit der Pflicht zur vorgängigen Information und der Gelegenheit zur Stellungnahme kommt man in der Praxis sehr nahe an ein Verhandlungsmandat.

Le président: Le véritable problème se situe au niveau du dialogue entre le parlement et le gouvernement durant la phase de négociation. En effet, toutes les négociations ne sont pas comparables et ne se déroulent pas toujours selon un schéma classique. A certains moments, le gouvernement doit éviter de communiquer des informations qui pourraient revêtir une importance tactique. Nous reportons l'examen de cette question jusqu'à l'audition de M. Jacot-Guillarmod.

3.5. Améliorer l'information donnée à chaque député

Le président: La volonté de réaliser ce point doit être indéniable et fait partie intégrante de notre entreprise.

Frau Segmüller: Ich möchte mich vergewissern, dass die Forderung nach einer regelmässigen Information durch den Bundesrat - wenn möglich zu Beginn und nicht am Ende der Session - aufgenommen wird.

Le président: Pour ne pas confondre avec " l'Heure des questions", on admet d'inscrire à l'ordre du jour de chaque début de session (au cours de la première semaine) un point réservant un moment destiné aux communications du Conseil fédéral en matière de politique étrangère.

M. Pini: Actuellement, les parlementaires disposent de divers moyens pour s'adresser au gouvernement durant les sessions. Pourquoi ne pas leur offrir des possibilités de ce type aussi entre les séances des Chambres pour des questions d'actualité importantes? On appliquerait évidemment une procédure écrite. Ce mécanisme équivaldrait pratiquement à celui de "l'Heure des questions" mais l'allégerait avec des réponses relatives à des événements déjà anciens et permettrait un meilleur suivi de l'actualité.

Frau Segmüller: Ich empfinde diese Lücke auch. Eine zusätzliche Interpellationsflut muss aber vermieden werden. Die Bundesratsparteien könnten sich einigen, über welche Probleme von allgemeinem Interesse der Bundesrat zu Beginn der Session zu informieren hat. Bis heute ist dies - jedoch in einem relativ kleinen Rahmen - jeweils bei den Von Wattenwyl-Gesprächen erfolgt.

Frau Grendelmeier: Mich hat stets gestört, dass man in den Sessionspausen gar nicht mehr Parlamentarier ist. Wir werden ausschliesslich durch die Presse informiert, können aber über die Probleme nicht mit der Exekutive diskutieren. Wir müssten uns ein Instrument geben, das diesem Mangel abzuhelfen in der Lage ist.

M. Pini: Dans le monde actuel, les événements se développent très rapidement. Nous devons tenter de les suivre et de ne pas prendre trop de retard. Par exemple, entre la session de juin et de septembre le monde ne s'est pas arrêté. Si un événement important sur le plan intérieur ou extérieur intervient durant cette période, je ne peux pas m'adresser au Conseil fédéral pour obtenir des éclaircissements.

M. Sauvant: La proposition de M. Pini est envisageable. Le Conseil fédéral devrait disposer d'une quinzaine de jours pour répondre aux questions qui lui sont soumises. On pourrait reprendre les conditions appliquées à la question pour rester dans l'actualité et éviter de longs développements. Avec l'utilisation de la procédure écrite on pourrait assurer une distribution des réponses aux parlementaires et à la presse.

M. Longet: Cette pratique est en vigueur dans le canton de Genève.

Le président: Ce problème n'a pas été réglé auparavant parce qu'il ne s'est pas posé dans les mêmes termes. Je ne crois pas que la situation actuelle soit due à la volonté du Conseil fédéral, car il n'a pas la main mise sur notre règlement. A nous de le développer en fonction de l'évolution du contexte.

Gestion et planification des activités du Parlement.

1. Point de la situation

Le président: Nous ne pouvons que nous rallier aux constatations émises par le secrétariat.

2. Planification et détermination des priorités

2.1. Planification de la législature

Le président: L'art. 45bis LREC oblige le Conseil fédéral à soumettre à l'Assemblée fédérale au début de chaque législature son rapport sur les Grandes lignes de politique gouvernementale. Il y a quelques années le Parlement a décidé de supprimer le rapport intermédiaire (moitié de la législature) qui lui était présenté. Personne ne souhaite de le réintroduire. Actuellement, on envisage d'exiger chaque année un bilan intermédiaire de la part du Conseil fédéral. Si le Conseil national s'est déjà prononcé favorablement à ce propos, le Conseil des Etats ne s'est pas encore déterminé.

2.2 Planification annuelle

Le président: Ce problème concerne surtout les Services du Parlement. Cette planification est extrêmement utile.

M. Sauvant: Après la détermination par chaque conseil des affaires prioritaires, la Conférence de coordination a établi le catalogue des objets à traiter jusqu'à la fin de la législature, ce qui a permis aux Services du Parlement d'effectuer une planification pour chaque session jusqu'en octobre 1991 prévoyant le traitement des objets concernés. L'ordre du jour déterminé pour la session de décembre 90 et celui fixé pour la session spéciale de janvier et la session ordinaire de mars permettra de parvenir au but visé. Cette façon de pratiquer offrira la possibilité aux groupes de répartir leurs travaux correctement pour leurs séances de groupe. N'oublions pas que l'estimation du temps consacré à chaque objet est fonction de la discussion qu'il a suscité au sein des groupes. Jusqu'à présent, on planifiait les ordres du jour avant de connaître ces résultats. La mise en place d'une planification annuelle offrira la possibilité de mieux programmer les différents points portés à l'ordre du jour.

Le président: Retenons à ce propos simplement le fait que pour permettre une préparation suffisamment tôt des groupes, le programme de la première semaine de session sera arrêté à la fin de la session précédente.

M. Longet: Si on veut développer le système des commissions permanentes, dans quelle mesure peut-on leur indiquer très tôt les objets en cours d'examen par le Conseil fédéral? Il serait utile de savoir quelles sont les affaires qui seront soumises aux commissions compétentes suffisamment à l'avance.

Dans quelle mesure les organes de direction du Parlement peuvent-ils éviter de trop dépendre des travaux des commissions? Actuellement, ces dernières dictent un peu la planification du traitement des objets devant les conseils. Est-il envisageable de donner des délais aux commissions pour le traitement des affaires qui leur incombent?

Le président: Le devoir des présidents des conseils est de faire avancer les travaux. Ils ne peuvent donc pas laisser un président de commission retarder ces derniers. Il est fréquent d'utiliser l'intermédiaire des présidents de groupes pour appeler les intéressés à agir plus rapidement si nécessaire.

Il est prévu de rappeler les délais auxquels les responsables des travaux parlementaires sont soumis.

S'agissant des contacts avec le Conseil fédéral pour la planification des affaires à traiter par les commissions, il faudrait inciter les présidents respectifs à rencontrer les conseillers fédéraux concernés de façon à pouvoir prévoir la manière dont ils devront ordonner les travaux de commission. Cette pratique serait d'autant plus importante que nous avons souhaité que les commissions permanentes fixent un programme de séances annuelles.

M. Sauvant: Dans le rapport sur les Grandes lignes de politique gouvernementale figure la liste de tous les objets que le Conseil fédéral entend traiter. En outre, les deux conseils peuvent l'influer en déposant des motions, c'est-à-dire que le Parlement peut déterminer d'autres priorités que celles choisies par le gouvernement.

M. Longet: Je ne faisais pas allusion à l'aspect politique de l'établissement de la liste des objets à traiter, mais plutôt à la gestion des travaux au niveau de l'administration (planification). Après quelques années d'expérience au Bureau, j'ai constaté que nous recevons fréquemment des messages urgents et souvent nous ne pouvons pas savoir ce qui nous sera remis trois mois à l'avance. Comme nous souhaitons être plus stricts dans le domaine de la planification chaque nouvel élément imprévisible la perturbe. L'actualité entraîne déjà suffisamment de modifications.

Lanz: Herr Longet wirft ein wichtiges Problem auf. Schon heute kündigen die Departemente ihre Vorlagen an, bevor diese verabschiedet sind. Dies müsste systematischer getan werden, damit das Führungsorgan des Parlamentes bereits in der letzten Phase des Gesetzgebungs-Vorverfahrens zuverlässig informiert ist. Diese Orientierung müsste Teil der zu institutionalisierende Gespräche zwischen Bundesrat, Bundeskanzler und dem Führungsorgan der beiden Räte werden.

M. Sauvant: Nous devons faire un meilleur usage des documents qui sont à notre disposition. Le Conseil fédéral planifie tous les messages une année à l'avance et nous recevons une copie de cette liste. Les secrétaires des commissions permanentes devraient donc pouvoir informer les présidents respectifs.

L'établissement de la planification des affaires à traiter jusqu'à la fin de la législature a été décidé par les Bureaux des conseils après consultation de la Chancellerie et du Conseil fédéral. Ce travail incombe bien entendu aux Services du Parlement qui doivent mieux utiliser les données communiquées et les mettre à disposition des présidents des commissions pour améliorer la planification des futures séances.

Lanz: Diesen Unterlagen wird häufig nicht nachgelebt: Es werden Geschäfte - z.B. auch für die Sondersession 1991 - angemeldet, und dann verzögert sich der Gesetzgebungsprozess. Oft sind die Planungen der Departemente zu optimistisch.

2.3. Planification des sessions

Ce point a été traité dans le cadre des points 2.1. et 2.2.

2.4. Délais impartis aux commissions chargées de l'examen préalable

Lanz: Hier geht es um eine echte Neuerung. Bis heute wurde das Büro als Kommission betrachtet, die anderen Kommissionen nicht dreinzureden hat, wie schnell oder wie langsam sie arbeiten müssen. Es wird anspruchsvoll sein, einigermaßen zuverlässig beurteilen zu können, wie lange ein Geschäft eine Kommission beansprucht. Ich erinnere an die Vorlage zum Urheberrechts-gesetz, die von der Kommission als politisch zu unausgewogen und zu urheberfreundlich zurückgewiesen wurde, was eine Verzögerung von drei Jahren zur Folge hatte. Das Führungsorgan des Parla-mentes muss sich mit jeder Vorlage inhaltlich befassen und kann sie nicht einfach nach den bisherigen Kriterien einer Kommis-sion zuteilen.

Frau Grendelmeier: Ist es nicht ein Illusion, wenn hier steht: "...Dies bedeutet, dass die Kommission spätestens vor dieser Session die Vorberatung abgeschlossen haben muss....". Was ge-schieht, wenn dies nicht der Fall ist?

Le président: Il arrive parfois que le président ou le Bureau rappelle aux présidents concernés les délais à respecter. En cas de dépasse-ment important de ceux-ci nous leur demandons les raisons du retard. N'oublions pas que les travaux des commissions font parfois l'objet d'imprévus qui obligent à demander des rapports supplémentaires et à effectuer des auditions.

Il faut travailler intelligemment avec cet organe de pression que l'on souhaite confier au président du conseil, voir au Bureau. En revan-che, renoncer à exercer toute pression sur les commissions, c'est au-toriser n'importe quelle manoeuvre.

M. Longet: Cette mesure envisagée est une nécessité de planification. S'il y a de bonnes raisons à une prolongation de délai l'organe de di-rection ne s'y opposera pas.

Frau Segmüller: Für mich war stets ein Stein des Anstosses, dass heute die Priorität unter den Ratspräsidenten vor allem unter dem Aspekt zeitlicher Kriterien ausgehandelt wird. Ich empfand es z.B. als Affront, dass sich der Ständerat die Revi-sion des AHV-Gesetzes unter den Nagel gerissen, dann aber den Luxus geleistet hat, neun Monate lang keine Sitzung abzuhalten!

Le président: Si les délais sont impératifs pour le traitement des ini-tiatives parlementaires et populaires, en revanche ceux donnés par le président du conseil et le Bureau doivent être considérés comme rela-tifs, parce qu'on ne peut pas ôter le droit à une commission de pro-longer ses travaux pour des raisons fondées. La bonne foi et l'honnê-teté sont aussi la clé d'un bon fonctionnement dans ce domaine. Le Bureau devrait même avoir le droit de retirer une présidence à un parlementaire s'il n'accomplissait pas véritablement son travail. Je ne connais pas les critères appliqués pour l'octroi de la priorité à un conseil pour le traitement d'un objet.

M. Sauvant: C'est généralement en fonction du temps à disposition. Mais certains objets concernent plus particulièrement les cantons. Des questions générales comme l'AVS sont pratiquement toujours confiés en priorité au Conseil national.

La proposition sous ce point vise à permettre aux organes directeurs de diriger et non de se laisser imposer la volonté du Conseil fédéral qui ne présente pas les objets, des commissions ou d'un conseil qui traîne.

Frau Grendelmeier: Ist es heute schon möglich, in einem derartigen Fall die Priorität dem andern Rat zu übertragen? Falls nicht, wäre diese Möglichkeit unbedingt vorzusehen, sonst dürfte nicht von einem Führungsorgan gesprochen werden.

Lanz: Heute wäre dies undenkbar. Die Priorität wird, wie bereits erwähnt, von den beiden Ratspräsidenten zugeteilt. Man könnte sicher auf den Entscheid zurückkommen, aber nur mit dem Einverständnis des anderen Präsidenten. Wollte man eine derartige Möglichkeit einräumen, müsste eine ausdrückliche Kompetenz geschaffen werden.

Ich glaube nicht, dass das Parlament mit Sanktionen arbeiten will. M.E. ist dies auch nicht notwendig. Wenn ein Organ wie die Koordinationskonferenz die Priorität zuweist und die Büros die maximale Behandlungszeit festgelegt haben, dürfte dies in 99 Prozent der Fälle ausreichen. Ich schlage vor, dass die Kommissionen, falls sie die Frist nicht einhalten können, verpflichtet werden, einen Bericht an das Büro abzugeben hat, der die Begründung für die Verspätung und auch die Angabe enthalten soll, in welcher Frist die Vorlage definitiv zu Ende beraten sein wird.

Frau Grendelmeier: Wo sehen Sie eine Strafe, wenn wir z.B. dem Ständerat erklären, da er offenbar keine Zeit fände, der Nationalrat aber über freie Kapazität verfüge, würden wir mit der Beratung der in Frage stehenden Vorlage beginnen?

Le président: Je suis convaincu que la Conférence de coordination, si on veut bien la faire fonctionner, a des pouvoirs dans ce domaine. Elle harmonise le programme des deux conseils, traite les questions qui relèvent de leurs rapports mutuels et avec le Conseil fédéral, établit le calendrier annuel des sessions, etc. Ainsi elle aurait la possibilité de décider de retirer un objet à l'une des deux Chambres pour le confier à l'autre.

M. Longet: La Conférence de coordination est sous-employée. L'idée d'admettre un lien entre les deux conseils est assez nouvelle. La plus grande difficulté à laquelle se heurtera la réforme du Parlement est probablement due à la nécessité d'admettre un certain partage des tâches entre les deux conseils. La coresponsabilité est un élément fondamental, car une chambre ne peut pas se désintéresser de ce qui se passe dans l'autre.

Le président: Nous admettons donc qu'il serait souhaitable, si le délai imparti ne peut pas être respecté, d'exiger un rapport du président de la commission impliquée à l'intention du Bureau du conseil concerné. Par ailleurs, nous devrions étudier une meilleure utilisation de la Conférence de coordination en étendant éventuellement la portée de l'art. 8ter LREC.

M. Sauvant: Une fois de plus on n'utilise pas les moyens à disposition. S'agissant de la fixation de la priorité de discussion, l'art. 9 LREC stipule: "Les présidents des deux conseils se concertent pour cette attribution, sous réserve de l'approbation des deux conseils.". Cette dernière n'est jamais demandée. Par conséquent, lors de la publication de la liste des dates de séances de commissions, un parlementaire peut très bien intervenir en fonction dudit article. Toutefois, les précisions mentionnées ci-dessus par le président demeurent indispensables.

Frau Segmüller: Ich habe immer geglaubt, für Standesinitiativen und alles, was die Kantone betrifft, wäre der Ständerat Erstrat, dass aber Volksinitiativen zuerst dem Nationalrat zugeteilt würden. Die Beobachter-Initiative gelangte aber zuerst in den Ständerat. Für mich war in letzter Zeit zu oft der Ständerat Erstrat für wichtige Geschäfte. Es darf nicht übersehen werden, dass der Erstrat meist den Entscheid präjudiziert.

Le président: Je vous rappelle qu'il n'y a que 6 ans que la Conférence de coordination a été constituée.

Lanz: Unter Punkt 3.3 habe ich konkrete Vorschläge für die Funktionen der Koordinationskonferenz gemacht.

Le président: Je vous rappelle qu'il n'y a que 6 ans que la Conférence de coordination a été constituée.

3. Organes de gestion

3.1. Conseil national

Le président: Contrairement au Conseil des Etats, notre chambre est dotée de deux organes de gestion: le Bureau et la CPG. Une réforme s'impose, car des conflits de compétence se manifestent souvent. Si nous ne constituons plus qu'un seul organe, on peut craindre qu'il devienne trop lourd. Pour éviter cet écueil, on diminuerait le nombre de scrutateurs en le portant à 4.

M. Pini: Effectivement, on pourrait réunir un Bureau diminué à la CPG pour constituer une nouvelle entité fonctionnelle. L'expérience des membres de l'un et de l'autre organe permettrait une meilleure planification des sessions sur l'ensemble de la législature. Le président et les membres du Bureau connaissent bien les conditions nécessaires à l'établissement des ordres du jour, alors que les présidents de groupes ont des préoccupations plus politiques qui ne tiennent pas toujours compte du calendrier de la législature.

M. Longet: Il y a actuellement un organe de trop au niveau de la gestion du Conseil. La fusion du Bureau et de la CPG semble être la solution la plus rationnelle. Dans les autres parlements comparables au nôtre, c'est un Bureau qui constitue l'organe de direction. Dans notre pays, nous avons donné beaucoup de pouvoirs aux chefs de groupes. Est-ce correct? Cette question se fonde sur la variante 2 qui me semble la plus convaincante.

Compte tenu de la probable installation du vote électronique, la tâche des scrutateurs sera modifiée. Ils participeront de plus en plus à la gestion du conseil et effectueront de moins en moins de comptages.

Le président: Initialement, c'était la CPG qui organisait le travail parlementaire, car elle ressentait mieux les implications politiques de l'avancement des travaux. Ce rôle est utile, mais il peut s'exercer par l'intermédiaire d'un organe unique dont l'appellation n'a guère d'importance. Reconnaissons cependant que tous les parlements ont à leur tête un Bureau. Le nôtre serait composé du président et du vice-président élus par le parlement, des scrutateurs qui sont les garants de la rectitude des votes et qui sont aussi désignés par leurs pairs et des présidents de groupes qui sont choisis par leur groupe respectif.

M. Longet: Je souhaite aborder le problème de la durée du mandat du président du Conseil. Celui-ci devrait être porté à deux ans, voire quatre car le président ne peut plus fonctionner dans le cadre actuel. S'il doit y avoir un seul professionnel au Parlement, c'est le président qui s'investit énormément pour l'accomplissement de sa tâche. Maintenant, à peine est-il enfin formé à cette dernière et a-t-il pris connaissance de tous les rouages qu'elle implique, qu'il doit céder sa place. En outre, le président de l'Assemblée fédérale doit aussi avoir une certaine représentativité vis-à-vis de la population qui recherche une identification.

le président: Nous réglerons ce problème de délai sous le point 3.4.

Décision: Le groupe de travail prend position en faveur de la variante 2.

M. Sauvant: Où les présidents de groupes siégeront-ils dans la salle du Conseil? Devront-ils être installés devant ou resteront-ils dans les travées au milieu de leur groupe?

La proposition de modification du nombre des scrutateurs vient à point, car presque tous les membres actuels du Bureau arrivent au bout de leur mandat à la fin de cette législature. Il aurait été en effet plus difficile de demander à certains d'entre eux de renoncer à leur fonction.

Le président: Comme dans la nouvelle formule il y a automatiquement un représentant de chaque groupe au Bureau, on pourra noter une amélioration de la représentativité par rapport à la situation actuelle.

Frau Segmüller: Ich möchte mich ganz klar für Variante II aussprechen. M.E. ergibt dies eine klare Verbesserung, da das Gewicht der grossen Parteien abnimmt. Wenn vom jetzigen Büro nur noch vier Mitglieder verbleiben, bedeutet dies eine Person pro Regierungspartei. Dass letztere, zusätzlich zu den Fraktionspräsidenten, noch einen weiteren Sitz beanspruchen, ist sicher vertretbar. Ein anderer Lösungsvorschlag hätte ohnehin keine Chance.

Zum Problem der Sitzordnung: Da die vier Bürovertreter vorne, sitzen müssen und die Fraktionspräsidenten zu ihren Fraktionen gehören, wäre vorne zuviel und hinten zuwenig Platz.

Lanz: Das Problem der Sitzordnung dürfte lösbar sein.

Frau Segmüller: Trotz des geplanten elektronischen Abstimmungsverfahrens wird es noch vier Ersatzleute brauchen.

M. Longet: La variante 2 peut encore soulever un problème: la prépondérance des membres non élus sur les élus.

Le président: Jusqu'à présent la CPG avait des compétences importantes et elle était formée de membres non-élus.

Frau Segmüller: Aber sie verliert an Gewicht, denn es werden neben Präsident und Vizepräsident nurmehr vier gewählte Mitglieder sein. Gegenwärtig gibt es sieben Fraktionspräsidenten. Das Übergewicht der Nichtgewählten gegenüber den Gewählten ist unerheblich.

Frau Grendelmeier: Die Sache ist sogar demokratischer: Jede Fraktion delegiert sicher ihr präferiertes Ratsmitglied.

Lanz: Das Führungsorgan soll ja Beschlüsse auch in den Fraktionen durchsetzen können. Dies dürfte nur möglich sein, wenn die Fraktionspräsidenten mitentschieden haben.

Décision: Le Bureau serait composé comme suit: le président, le vice-président, 4 scrutateurs (4 scrutateurs suppléants non-membres du Bureau seront également nommés et siégeront uniquement pour remplacer leurs collègues en cas d'absence) et les présidents de groupes élus respectivement (en cas d'absence, les vice-présidents les remplacent).

3.2. Conseil des Etats

Le président: Il semble logique que son Bureau ait les mêmes compétences que celui du Conseil national. Toutefois, nous ne pouvons nous occuper de ce problème.

3.3. Conférence de coordination

Le président: Ses compétences devraient être précisées. Toutefois, la planification et la fixation des priorités dépendent des problèmes posés aux deux chambres.

M. Pini: Nous devrions accentuer l'importance des Bureaux et permettre aux présidents de déterminer et de coordonner les priorités. Ainsi, nous pourrions abandonner la Conférence de coordination.

Le président: La Conférence de coordination n'est pas seulement issue du souci de ménager les susceptibilités d'une chambre par rapport à l'autre, mais également de la nécessité d'améliorer le fonctionnement du Parlement.

M. Longet: Si cette instance n'avait pas encore été créée, on proposerait de la mettre sur pied aujourd'hui. J'approuve les propositions qui nous sont soumises. Si on souhaite confier à la Conférence de coordination la répartition des objets entre les deux conseils, c'est parce que cette dernière ne fonctionne pas correctement. La planification annuelle doit être établie dans les deux conseils et les membres des délégations communes pourraient faire l'objet d'une désignation par cet organe commun. Nous tergiversons souvent au Bureau du Conseil national car nous ne connaissons pas la décision du Conseil des Etats. Nous devons parfois revoir notre choix, car il faut tenir compte des règles de la proportionnalité, etc. Ce serait infiniment plus simple de confier cette tâche à la Conférence de coordination.

Le transfert des compétences de la Commission administrative qui dispose d'un pouvoir important sans en faire usage actuellement, car elle n'est pas suffisamment représentative, serait tout à fait adéquat. La Conférence de coordination remplirait donc un rôle bien défini et indispensable.

le président: Je suis aussi favorable à la proposition qui nous est soumise. Cependant, nous devons insister sur le fait que ces soucis appartiennent au domaine de la coordination entre les conseils. Rien n'empêche ensuite une planification propre à chacune des chambres. J'admets volontiers que nous renoncions à cette Commission administrative qui n'a pas vraiment rempli son rôle et que nous confions la tâche de surveillance des Services du Parlement à la Conférence de coordination.

M. Pini: Si la Conférence de coordination est la réunion du nouveau Bureau du Conseil national et du Bureau du Conseil des Etats j'y suis favorable. En revanche, si on tente de mettre sur pied un organe composé encore d'autres personnes, je suis opposé.

Le président: Le Conseil des Etats acceptera la précision des pouvoirs de la Conférence de coordination à la condition que celle-ci soit composée uniquement des membres élus du Conseil national (le président, le vice-président et les 4 scrutateurs) et des membres élus du Conseil des Etats. Il n'admettrait pas cette prédominance numérique due aux présidents de groupes.

M. Longet: Les chefs de groupes sont les mêmes aux Conseil des Etats. Rien n'empêche un membre de ce dernier d'être président de groupe.

Frau Segmüller: Wir haben mehr Fraktionen als der Ständerat. Nur die grossen Fraktionen sind, theoretisch, auch im Ständerat zuständig. Wir müssen uns hier ein anderes Argument einfallen lassen.

M. Longet: Si le Conseil des Etats exige que la Conférence de coordination se compose uniquement des membres élus du Bureau du Conseil national, je n'y vois aucun inconvénient. Les chefs de groupes ne seraient pas forcément impliqués dans le travail qui lui serait dévolu.

La séance est interrompue de 18.05h au lendemain à 8.30h.

Le président: Y aurait-il un inconvénient à confier la surveillance des Services du Parlement à la Conférence de coordination et à supprimer la Commission administrative?

M. Sauvant: Une autorité de surveillance des Services du Parlement est nécessaire. La Commission administrative a été mise sur pied à la suite de la restructuration de ces derniers et a eu un départ difficile. Elle est constituée des présidents et vice-présidents des conseils, de deux autres membres dont un délégué. Or, les présidents sont les magistrats les plus sollicités pour la représentation. Bien entendu, les Services du Parlement apprécient d'avoir une autorité qui leur permet d'acquérir peu à peu l'autonomie nécessaire vis-à-vis de l'administration. Jusqu'à présent la Commission administrative a permis une restructuration des Services, une augmentation des collaborateurs pour améliorer les prestations qui étaient le but visé par la réorganisation. Cependant, la fixation de dates pour la réunion de la Commission est encore plus difficile que dans les autres organes. Néanmoins, cette année nous nourrissons quelques espoirs d'améliorations, car M. Bremi a décidé de se consacrer entièrement à sa tâche de président de l'Assemblée fédérale et M. Widmer qui a été désigné comme délégué dispose d'une grande expérience de l'administration et de la vie politique. En proposant de confier la compétence de surveillance des Services du Parlement à la Conférence de coordination, nous écarterions le principal défaut du fonctionnement actuel puisque les membres de cette dernière auront une grande expérience et des dispositions particulières leur permettant de consacrer du temps à l'examen des problèmes spécifiques de l'administration du Parlement.

Le président: On peut supprimer la Commission administrative d'autant plus facilement que les membres de celle-ci font en grande majorité partie de la Conférence de coordination. En revanche, il est nécessaire de réexaminer la question de la composition du Bureau du Conseil national compte tenu des risques de déséquilibre avec le Conseil des Etats. Un certain nombre de personnes doivent disposer d'une bonne vision des affaires du Parlement et les suivre attentivement. Par conséquent, les président de groupes devraient pouvoir participer aux travaux de la Conférence de coordination, ce qui représenterait un grand avantage. L'expérience des scrutateurs, quelle que soit la for-

mule qui sera choisie, sera tout à fait déterminante pour le bon fonctionnement de cet organe, car ils y demeurent souvent plus longtemps que les présidents et les vice-présidents.

Je vous propose donc de suggérer que la Conférence de coordination soit formée par l'addition des Bureaux du Conseil national et du Conseil des Etats. Si ce dernier réagit négativement par crainte d'une infériorité numérique, nous pourrions réexaminer la participation des présidents de groupes. Cependant, dans le système actuel, créé en 1984 il est précisé que la Conférence de coordination est formée de la CPG, du Bureau du Conseil national et du Bureau du Conseil des Etats.

M. Pini: Un tel organe devient très lourd compte tenu du nombre des membres.

M. Longet: On peut faire un parallèle avec la commission de politique étrangère. Le but est de rassembler toutes les personnes en relation avec les dossiers traités, d'essayer de restreindre le plus possible, mais sans exclure ceux qui ont des décisions à prendre dans le même domaine. La solution proposée est en tous cas meilleure que celle en vigueur actuellement.

Le président: D'ordinaire le Conseil des Etats est très pointilleux quant au respect de l'égalité des représentations dans les organes communs aux deux conseils. Or, en 1984, il a accepté la présence de tous les membres de de la Conférence des présidents de groupes (9 personnes) au sein de la Conférence de coordination, alors que son Bureau est formé de cinq personnes.

Lanz: Der Ständerat war sich bewusst, dass hier ein numerisches Ungleichgewicht besteht. Er hat daher in Art. 8 Abs. 3 eine "Vorsichtsklausel" eingebaut, wonach die Fraktionspräsidentenkonferenz und das Büro Ständerat getrennt abstimmen. Im Idealfall entscheiden sie gleich, in einem Konfliktfall wäre eine Pattsituation möglich.

M. Longet: Que se passe-t-il si un président de groupe est conseiller aux Etats? Est-ce possible? Est-ce déjà arrivé?

Le président: Sans que la règle soit écrite, le président du groupe radical est habituellement conseiller national. Bien entendu, l'un des vice-présidents est toujours conseiller aux Etats. Néanmoins, aucune règle interdit à un conseiller aux Etats de devenir président de groupe.

M. Sauvant: Un président de groupe doit sentir en permanence le climat et l'atmosphère politique du Conseil national qui est tout de même déterminante.

Le président: Cette remarque est justifiée, mais il serait navrant d'assister à une séparation au sein des groupes qui laisseraient par exemple les conseillers aux Etats travailler dans leur coin. Il faut lutter contre cette tendance.

Décision: La Conférence de coordination devrait être formée du nouveau Bureau du Conseil national et du Bureau du Conseil des Etats. Elle devrait désigner un sous-groupe pour s'occuper de la surveillance des Services du Parlement en raison de la suppression de la Commission administrative.

Frau Grendelmeier: Offenbar ist die Verwaltungskommission nicht "das Gelbe vom Ei": es scheint schwierig, die Leute zusammenzubringen. Von einer Führung der Parlamentsdienste kann somit immer noch keine Rede sein. Kann dies die Koordinationskonferenz, die 15 oder mehr Mitglieder zählen wird, ändern? Ich bin da skeptisch.

M. Longet: Actuellement, cette tâche repose sur un petit nombre de personnes suroccupées qui changent chaque année. Dans le nouveau système les gens seront plus nombreux et auront plus de disponibilités compte tenu du fait qu'ils ne changent pas chaque année. Les présidents des deux conseils ont des charges de représentation très importantes qui les mobilisent très souvent. Ce n'est pas le cas des présidents de groupes et des autres membres des Bureaux.

Frau Grendelmeier: Müsste nicht eine verantwortliche Person bezeichnet werden, die den direkten Kontakt zu den Parlamentsdiensten während mindestens vier Jahren aufrechterhalten könnte?

M. Sauvant: Actuellement, il y a un délégué de la Commission administrative qui se consacre plus particulièrement à la surveillance des Services du Parlement.

Le président: Toute innovation inspire le scepticisme. Toutefois, comme plus de monde est concerné dans le nouveau système, il y a toutes les chances de trouver les personnes adéquates pour suivre les affaires des Services du Parlement régulièrement. D'autre part, il est indispensable de soumettre les Services du Parlement à l'autorité des présidents des deux chambres. Le système de la délégation permettra de concevoir une unité de surveillance suffisamment efficace, du moins autant que la Commission administrative et probablement beaucoup plus.

N'oublions pas que, comme pour les commissions permanentes, comme pour le nouveau Bureau du Conseil national, la Conférence de coordination ne fonctionnera correctement que si ses membres y consacrent plus de temps.

3.4. Présidents des conseils

Le président: Actuellement, celui qui est appelé à la présidence partage les soucis de celle-ci durant deux ans. Si nous passions à un système biennal, nous doublerions ce délai en le portant à quatre ans, ce qui me semblerait rationnel. En revanche, prolonger le mandat du président pour quatre ans soulèverait de grands problèmes (représentativité des régions, des langues, etc.).

Frau Grendelmeier: Ich bin absolute Verfechterin einer Verlängerung. Heute macht ein Ratspräsident - wenn man von seiner Zeit als Vizepräsident absieht - alles nur einmal. Er hat somit niemals Gelegenheit, aus den Erfahrungen Gelerntes anzuwenden. Seit meiner Mitgliedschaft im Europarat stelle ich fest, dass das Gewicht des Nationalratspräsidenten, der proforma höchster Schweizer ist, auch gegenüber dem Ausland eine "nonvaleur" darstellt. Dasselbe gilt im übrigen auch für den Bundespräsidenten. Wenn wir im internationalen Konzert mitspielen wollen, müssen die Leute wissen, an wen sie sich zu wenden haben. Persönliche Kontakte spielen eine wichtige Rolle. Zwei Jahre scheinen mir ein Minimum. Die regionalen Interessen sollten im höheren Interesse etwas zurückgestellt werden. Die Kantone Zürich und Waadt kennen das System der zwei Vizepräsidenten. Wäre dies nicht eine Möglichkeit für etwas mehr Konstanz auch im eidgenössischen Parlament?

Le président: La quasi-totalité des arguments soulevés par Mme Grendelmeier sur le plan international concernent le gouvernement principalement. Or, la prolongation de la durée de la présidence de la Confédération n'est pas envisageable pour l'instant.

Bien que le président de l'Assemblée fédérale soit considéré comme le premier magistrat du pays, dans le cadre du protocole il vient après tous les conseillers fédéraux en huitième place, la neuvième étant réservée au président du Conseil des Etats. Par conséquent, la prolongation du mandat de président du conseil d'une année, alors que celui du président de la Confédération resterait fixé à une année, soulèverait déjà beaucoup de discussions.

Frau Segmüller: Eine derartige Verlängerung ist nur im Gleichschritt mit der Verlängerung der Amtsdauer des Bundespräsidenten denkbar. Da eine Verfassungsänderung notwendig wird, kann das Problem nicht erste Priorität geniessen. Auch für zwei Vizepräsidenten wäre offenbar eine Verfassungsänderung nötig. Ich habe die gleiche Erfahrung wie Frau Grendelmeier gemacht: die Schweiz hat im Ausland kein Gesicht, man kennt keine Namen. Als Beispiele für das Gegenteil möchte ich Frau Süßmuth (ehemals BRD) und Frau Bergmann (ehemals DDR) erwähnen. Dazu kommt noch unsere Knauserigkeit. Für nichts ist Geld vorhanden. Ich habe mehrmals meine Partei und gleichzeitig die Schweiz repräsentiert. Man sollte alle Sprachen beherrschen, während die andern Delegierten mit einem ganzen Tross anreisen! Immerhin muss in diesem Zusammenhang erwähnt werden, dass ich wenigstens als Frau in diesem Amt aufgefallen bin: in den andern Ländern sind diese meist nur fürs Sekretariat und für den Kaffee zuständig. Man ist in dieser Beziehung nicht weiter als bei uns...

M. Sauvant: La pratique démontre la nécessité de prolonger d'une année le mandat des présidents. Il y a d'abord une année "d'apprentissage" difficile et, finalement, lorsque le "métier" est rentré il faut partir. Bien entendu, il faut essayer de régler le problème de la tradition politique. C'est une montagne à renverser, car en Suisse on n'apprécie pas les personnalités.

Il faut bien reconnaître que dans le système actuel, la représentativité du président de l'Assemblée fédérale à l'étranger est presque nulle. La limitation de son mandat à une année lui retire tout prestige. S'agis-

sant de la représentation de la région et de la langue, j'estime que le rôle de président n'offre aucun intérêt. Il n'a pas de temps pour son parti et ne participe généralement pas aux réunions du groupe. Comme il doit être indépendant, il n'apporte pas grand chose à son parti. Parfois, il perd même des amis, car s'il veut véritablement diriger les débats, il doit imposer son autorité, ce qui est plus difficile vis-à-vis de ses troupes.

Comme la Conférence des présidents des parlements européens se tient tous les deux ans, seul un président de l'Assemblée sur deux y participe. Il n'a bien entendu pas beaucoup d'impact.

Du point de vue protocolaire, la situation a été légèrement améliorée au niveau intérieur surtout. Les déplacements du président de l'Assemblée font l'objet, dans la mesure du possible d'une organisation de la part des Services du Parlement. Toutefois, il faut admettre que son image n'est pas valorisée.

Büttiker: Meine Sicht ist etwas anders. Was brächte eine Verlängerung der Ratspräsidien auf zwei Jahre, wenn wir den Mandatsträgern nicht andere Kompetenzen geben oder verlangen würden, dass sie ihre Tätigkeit hauptamtlich ausüben würden? Substantiell wäre wenig gewonnen, wenn man den Aufwand in Betracht zieht, den eine derartige Aenderung mit sich bringen würde. Ich kenne die Parlamentspräsidenten beispielsweise von Finnland und Schweden auch nicht.

Ich habe auch das Problem der Staatssekretäre mitverfolgt. Bei internationalen Konferenzen spielt hauptsächlich der Titel eine Rolle, um mitsprechen zu können.

Die Parteienfinanzierung ist ein anderes Problem; als Kantonalpräsident weiss ich davon ein Lied zu singen: Weshalb macht ein Unternehmer für einen Hockeyspieler 100'000 Franken locker und für die Parteikasse reicht es noch knapp für 200 Franken? Vielleicht spielt auch das politische System, der Milizcharakter des Parlaments, eine Rolle. Ungekrönte Könige sind bei uns unbeliebt!

In den Verwaltungsräten der Privatindustrie ist man vielerorts zu einem gewissen Rotationssystem übergegangen; dies, um aus den individuell unterschiedlichen Stärken den grössten Nutzen zu ziehen.

M. Longet: (cf.pt 3.1.) Je ne crois pas que les grandes entreprises pourraient se permettre de changer chaque année leur PDG. Dans les administrations, les directeurs d'offices restent longtemps. Que n'a-t-on pas dit sur les hommes forts dans les cantons (notamment des conseillers d'Etat) ? Les Suisses ont tout de même l'air d'aimer les personnalités. Leur force est de durer. Ne peut-on pas trouver un équilibre entre ces hommes forts qui occupent leurs postes durant de très nombreuses années et la modestie excessive de la durée du mandat des présidents des conseils? Je ne souhaite pas avoir dans notre pays un personnage tel que M. Poher qui à 82 ans fête sa vingt-cinquième année de présidence du Sénat, mais il faut augmenter le nombre d'années de présidence de nos chambres. La prolongation à deux ans, voire à quatre, semble être un bon moyen terme. L'anonymat de la Suisse lui porte préjudice, surtout dans le contexte international actuel.

Si nous engageons une réforme constitutionnelle, autant que cela en vaille la peine, c'est pourquoi il faut examiner sérieusement la possibilité d'une prolongation du mandat à quatre ans. La représentation des régions, des cantons, des partis et des langues pourraient être résolue partiellement par la désignation d'un deuxième vice-président. Toutefois, ces critères sont-ils encore aussi importants qu'en 1848? Le sacrifice des cantons qui ne participent déjà que rarement à ce tournus

serait un peu prolongé au bénéfice de l'amélioration d'une image de la Suisse à l'extérieur.

Le parallélisme avec le Conseil fédéral n'est pas évident, car ses membres ne changent pas. Seul le primus inter pares est modifié.

Cette modification se heurte à un obstacle institutionnel, mais peut-être que d'autres points de nos travaux (compétences en matière de politique étrangère) déboucheront également sur des propositions en relation avec la constitution. Si on aboutit à un paquet modeste de révisions constitutionnelles qui forment néanmoins un tout, l'obstacle peut être levé.

Frau Grendelmeier (zu H. Büttiker): Zweifellos kann die Schweiz weiter funktionieren wie sie es bis jetzt getan hat. Ringsum ist aber alles im Umbruch. Ueber kurz oder lang sind wir möglicherweise irgend ein Bundesland Europas. Sollten wir nicht versuchen, unsere Stimme besser vernehmbar zu machen? Mehr und mehr sind - vor allem wegen der Medien - Köpfe und Namen gefragt. Unsere "Bescheidenheit" ist letztlich nur Verhinderung durch Neid: Durchschnitt ist gefragt. Wir sollten unbedingt vermeiden, dass wir unser ohnehin mehr und mehr in die Lächerlichkeit abrutschendes Image auch noch verdienen!

Das ganze Problem ist auch eine Geldfrage. Vor einer Reise nach Ungarn habe ich mich selber noch um Geschenke bemüht, weil ich nicht wusste, ob dafür offiziell gesorgt würde. Die Vertreter des Parlaments - mit Ausnahme des Präsidenten - werden bei Einladungen in eine Botschaft neuerdings mit einem orangefarbenen VW-Bus "angekarrt"!

Le président: Le président de l'Assemblée fédérale est tout de même bien reçu et honoré lors de ses déplacements à l'étranger. On respecte un parlement démocratique comme le nôtre. En revanche, en Suisse la situation est beaucoup plus difficile.

Frau Grendelmeier: Es stimmt, dass wir meist sehr gut empfangen werden (mit einer inzwischen bereits spürbaren Herablassung). Ich habe es satt, mich für dieses Land schämen zu müssen; ich möchte vielmehr stolz darauf sein dürfen.

M. Pini: Les fonctions de représentation de l'Etat deviendront de plus en plus importantes. La Suisse ne peut plus rester enfermée et se cantonner dans ses habitudes. Elle doit participer au dialogue international et, de ce fait, avoir une représentation à l'extérieur.

Le plus important n'est peut-être pas de revoir la fonction du président, mais les conditions dans lesquelles elle s'exerce. Le protocole doit reconnaître au président de l'Assemblée fédérale le rôle de premier citoyen de la Confédération. Le pouvoir appartient d'abord au peuple et ensuite seulement à ses représentants. Le délai du mandat assumé par ce premier citoyen est beaucoup trop court. Il est donc exclu de continuer à pratiquer de la sorte en raison des nécessités de rationalisation et de rentabilité de sa tâche. Par conséquent, je suis favorable à une prolongation du mandat d'une année bien qu'une révision constitutionnelle soit indispensable. En attendant de parvenir à ce but, nous devons déjà maintenant offrir au président en fonction les conditions optimales (financières, administratives, etc.) lui permettant d'assurer son mandat au mieux des intérêts du pays. Les Suisses doivent comprendre qu'ils ne peuvent plus être représentés uniquement par Guillaume Tell, le chocolat ou le canif.

Le président: Nous ne devons pas présenter ce problème comme l'élément essentiel de nos préoccupations. Les autres que nous avons débattus précédemment sont prioritaires. Cependant, pour des raisons d'efficacité et de dignité du Parlement nous devons attirer l'attention de nos collègues sur la nécessité de nous en occuper. Notre sous-commission propose de prolonger le délai du mandat du président du Conseil d'une année.

Mme Grendelmeier: Comme il s'agit d'une révision constitutionnelle, nous devrions examiner la possibilité de faire concorder la présidence du Conseil avec la durée de la législature.

Le président: Si nous proposons un mandat de quatre ans, le risque d'échec est grand. De plus, compte tenu de la nécessité d'exercer la vice-présidence, le délai devient trop important. Tout le système serait modifié et le rôle du président serait trop valorisé, notamment par rapport au gouvernement. En revanche, un mandat de deux ans me semble raisonnable.

La désignation d'un deuxième vice-président nécessite également une révision constitutionnelle.

Essayons de suggérer un mandat de deux ans avec la désignation de deux vice-présidents. Ainsi, celui qui entre dans la course à la présidence partagera durant six ans les préoccupations de la direction du Parlement.

M. Longet: Nous pourrions indiquer une variante de quatre ans à la commission plénière pour le cas où un système de cette durée serait choisi pour le gouvernement.

Mme Segmüller: Pour éviter une révision constitutionnelle, ne pourrions-nous pas introduire un deuxième vice-président sous un autre titre?

Lanz: Wie Sie richtig sagen, bedingen sowohl ein zweijähriges Mandat als auch ein zweiter Vizepräsident eine Verfassungsänderung. Wahrscheinlich müsste das System auch mit dem Ständerat übereinstimmen. Möglicherweise beantragen auch die anderen Subkommissionen Vorschläge, die ebenfalls Verfassungsänderungen nötig machen würden (z.B. Entscheidungsbefugnisse für parlamentarische Kommissionen, die definitive Trennung der Stellung des Bundeskanzlers vom Parlament etc.). Diese Fragen können jedoch nicht prioritär behandelt werden, da wir uns vorgenommen haben, noch in der laufenden Legislaturperiode ein erstes Paket von Massnahmen vorzulegen.

Die angesprochenen peinlichen Situationen im Zusammenhang mit der Tätigkeit von Delegationen im Ausland und Besuchen von ausländischen Delegationen in der Schweiz lassen sich vermeiden, ohne dass die Amtsdauer der Präsidenten verlängert wird. Der bisherige einjährige Turnus hat nicht nur mit Neid auf das Amt zu tun: er bezweckt sicher eine gewisse Machthemmung. Das römische Reich kannte auch zwei Konsuln, um zu verhindern, dass der eine zu mächtig wurde. Der einjährige Turnus ist auch in allen Kantonen üblich. Die Frage der Repräsentation der verschiedenen Landesteile, Sprachgruppen und Religionen ist zudem ein Bestandteil der schweizerischen politischen Kultur. Man wird sich

die Frage stellen müssen: ist die Effizienz des Präsidenten wirklich wichtiger als die Repräsentation, soll man ihm neue Aufgaben zuweisen, die eine zweijährige Amtsdauer nötig machen?

Le président: N'oublions pas que nous ne sommes qu'au début de nos travaux. Les autres sous-commissions peuvent également discuter de modifications concernant la constitution.

Décision: La prochaine séance de la sous-commission pour l'audition de M. Jacot-Guillarmod est fixée au lundi 4 mars 1991 à 11.00h.

La séance est levée à 10.00h.